



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation du cursus HISTOIRE – HISTOIRE de l'ART  
en Fédération Wallonie-Bruxelles

# ANALYSE TRANSVERSALE

2013

AEQES

## Structure du document

L'analyse transversale se compose de trois parties :

- 1) une mise en contexte rédigée par la Cellule exécutive de l'AEQES et reprenant des éléments factuels tels que la composition du comité, la liste des établissements évalués et le calendrier de l'évaluation ;
- 2) l'état des lieux du comité des experts, repris intégralement ;
- 3) un commentaire conclusif, rédigé par le Comité de gestion de l'AEQES, qui souligne certains des aspects de l'état des lieux et donne l'avis de l'Agence sur les conclusions de l'évaluation.

## Avis au lecteur

Le Parlement de la Communauté française a adopté le 25 mai 2011 une résolution visant le remplacement de l'appellation *Communauté française de Belgique* par l'appellation *Fédération Wallonie-Bruxelles*.

La Constitution belge n'ayant pas été modifiée en ce sens, les textes à portée juridique comportent toujours l'appellation *Communauté française*, tandis que l'appellation *Fédération Wallonie-Bruxelles* est utilisée dans les cas de communication usuelle. C'est cette règle qui a été appliquée au présent document.

### Bonnes pratiques mises en exergue par les experts :

Les bonnes pratiques sont indiquées sur fond bleu. Il s'agit d'approches, souvent innovatrices, qui ont été expérimentées et évaluées dans les établissements visités et dont on peut présumer de la réussite<sup>1</sup>.

Ces bonnes pratiques sont à resituer dans leur contexte. En effet, il est illusoire de vouloir trouver des solutions toutes faites à appliquer à des contextes différents.

Les recommandations formulées par les experts se retrouvent, en contexte, dans l'ensemble des chapitres du rapport. Elles sont indiquées par un encadrement. Elles sont également reprises sous la forme d'un tableau récapitulatif à la fin de ce rapport.

Ce document applique les règles de la nouvelle orthographe.

---

<sup>1</sup> Inspiré de BRASLAVSKY C., ABDOULAYE A., PATIÑO M. I., *Développement curriculaire et « bonne pratique » en éducation*, Genève : Bureau international d'éducation, 2003, p. 2. *Online* : <http://www.ibe.unesco.org/AIDS/doc/abdoulaye.pdf> (consulté le 27 août 2012).

## Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>7</b>
Historique de l'exercice d'évaluation.....	8
Composition du comité des experts.....	8
Lieux et dates des visites.....	9
Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse.....	9
Calendriers et plans de suivi des recommandations des experts.....	10
État des lieux et analyse transversale.....	10
<b>ETAT DES LIEUX DES FORMATIONS HISTOIRE ET HISTOIRE DE L'ART</b> .....	<b>11</b>
<b>Partie I : les programmes d'études et les approches pédagogiques</b> .....	<b>12</b>
1.1. Organisation de l'enseignement autour de valeurs fondamentales .....	12
1.2. Une mission pédagogique.....	12
1.2.1. Conception des disciplines .....	12
Socle disciplinaire .....	12
<i>L'histoire</i> .....	13
<i>L'histoire de l'art</i> .....	14
<i>L'archéologie</i> .....	15
<i>La musicologie</i> .....	16
<i>L'archéométrie</i> .....	17
Interdisciplinarité .....	18
1.2.2. Cohérence des programmes.....	18
1.2.3. Contenus et méthodes pédagogiques.....	19
Contenus disciplinaires .....	19
Apprentissage des langues .....	20
Stages .....	22
Évaluation des apprentissages.....	23
Réussite des étudiants et taux d'échec en première année du bachelier .....	24
Outils pédagogiques.....	25

1.2.4. Visées de la formation.....	26
Apports généraux et réponses aux demandes sociales.....	26
Marché du travail : le tournant de la professionnalisation.....	27
Le cas de la finalité didactique.....	28
<b>Partie II : les ressources humaines et matérielles .....</b>	<b>30</b>
2.1. Ressources humaines.....	30
2.1.1. Charge de travail du personnel enseignant et taux d'encadrement .....	30
2.1.2. Formation continue des enseignants.....	30
2.1.3. Secrétariats et support administratif .....	31
2.1.4. Planification stratégique des besoins en matière de ressources humaines .....	31
2.2 Ressources matérielles.....	31
2.2.1. Locaux accessibles aux enseignants et aux étudiants en histoire, histoire de l'art et archéologie.....	31
2.2.2. Équipement pédagogique.....	32
2.2.3. Matériel informatique.....	32
2.2.4. Bibliothèques .....	32
<b>Partie III : les relations extérieures et le service à la collectivité .....</b>	<b>33</b>
<b>Partie IV : la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie .....</b>	<b>35</b>
4.1. Gestion de la qualité.....	35
4.2. Gouvernance et prise en compte des contraintes sociales et politiques dans la stratégie de développement des programmes.....	36
4.3. Pilotage des programmes de musicologie.....	36
<b>Tableau récapitulatif des recommandations .....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>43</b>
Annexe 1 : répartition géographique des programmes évalués.....	44
Annexe 2 : données statistiques .....	45
Annexe 3 : objectifs de formation et/ou acquis d'apprentissage annoncés par les universités .....	46
Annexe 4 : cours de langues – modernes et anciennes – dans les différents programmes de bachelier et de master .....	49
<b>NOTE ANALYTIQUE .....</b>	<b>51</b>



## Liste des abréviations

<b>AEQES</b>	Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française
<b>APH</b>	Académiques payés à l'heure
<b>CAPAES</b>	Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
<b>ASBL</b>	Association sans but lucratif
<b>CIUF</b>	Conseil interuniversitaire de la Communauté française
<b>CReF</b>	Conseil des Recteurs des universités francophones de Belgique
<b>FNRS</b>	Fonds de la Recherche Scientifique
<b>FUNDP</b>	Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (devenues en 2013 Université de Namur)
<b>FUSL</b>	Facultés Universitaires Saint-Louis (devenues en 2013 Université Saint-Louis)
<b>FWB</b>	Fédération Wallonie-Bruxelles
<b>UCL</b>	Université catholique de Louvain
<b>ULB</b>	Université libre de Bruxelles
<b>ULg</b>	Université de Liège

# Avant-propos

rédigé par la Cellule exécutive de l'Agence

## Historique de l'exercice d'évaluation

L'exercice d'Évaluation de la qualité du cursus Histoire-Histoire de l'art en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a été organisé par l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) et mené conformément aux termes du décret du 22 février 2008<sup>2</sup>.

L'ensemble des programmes évalués comprend :

- le bachelier en Histoire ;
- le bachelier en Histoire de l'art et archéologie (orientation générale) ;
- le bachelier en Histoire de l'art et archéologie (orientation musicologie) ;
- le master en Histoire ;
- le master en Histoire de l'art et archéologie (orientation générale) ;
- le master en Histoire de l'art et archéologie (orientation musicologie) ;
- le master en Histoire de l'art et archéologie (orientation archéométrie).

Sur la base de l'année de référence 2010-2011, les cinq universités offrant ces programmes d'études ont rédigé leur rapport d'autoévaluation selon les informations données par l'Agence au cours des réunions de coordonnateurs et selon les recommandations du « Guide à destination du coordonnateur – Notice méthodologique »<sup>3</sup>.

Les établissements ont transmis leur rapport d'autoévaluation à l'Agence le 14 septembre 2012. Ils ont ensuite rencontré le président du comité des experts, M. Martin PÂQUET, au cours d'un entretien préliminaire le 25 octobre 2012 afin de préparer la visite du comité.

## Composition du comité des experts

Lors de sa séance plénière du 4 octobre 2011, l'AEQES a choisi, parmi les candidats proposés par le Conseil Interuniversitaire Francophone (CIUF) et selon les prescrits de l'article 16 du décret 2008, les experts susceptibles de présider le comité. Le 22 décembre 2011, M. Martin PÂQUET a accepté d'assurer la présidence du comité des experts. Il a ensuite composé son comité, en collaboration avec la Cellule exécutive, sur la base de la liste établie par l'Agence.

Le comité des experts a été composé comme suit :

**M. Martin PÂQUET**, docteur en histoire, professeur titulaire et titulaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN) à l'Université Laval (Québec).  
Expert pair et président du comité.

**M. Florent BEX**, historien de l'art et archéologue, directeur honoraire du Musée d'Art Contemporain (MUHKA) à Anvers.  
Expert de la profession.

**Mme Dorothea DE JAGER**, diplômée de langue et littérature française et de pédagogie, conseillère indépendante en matière d'accréditation, de suivi et d'évaluation, de formation des formateurs et de développement de curriculum dans le domaine de l'enseignement supérieur.  
Expert de l'éducation et expert gestion de la qualité.

**M. Marcel MARTEL**, docteur en histoire, professeur titulaire et titulaire de la Chaire *Avie Bennett Historical-Dominion Institute* à l'Université York (Canada).  
Expert pair.

**M. Francis PROST**, docteur en Lettres et Sciences humaines, professeur d'archéologie classique et d'histoire de l'art antique à l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, directeur de l'équipe « Mondes grecs archaïques et classiques » à Nanterre.  
Expert pair.

**Mme Sara SANTORO**, docteure en Lettres classiques, professeure d'archéologie et d'histoire de

<sup>2</sup> 22 février 2008 - Décret portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française.

<sup>3</sup> AEQES, *Guide à destination du coordonnateur : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, 01/2010, 47 pages.



l'art grecque et romaine à l'Université G. d'Annunzio de Chieti-Pescara (Italie).

Expert pair.

**M. Marc VANSCHEEUWIJCK**, docteur en musicologie, professeur associé de musicologie, directeur du département *Musicology, Ethnomusicology & Historical Performance Practice* et titulaire de la Chaire *Musicology and Historical Performance Practice* à l'Université de l'Oregon (USA).

Expert pair.

**M. Eckhard WIRBELAUER**, docteur en histoire ancienne et en philologie latine antique et médiévale, professeur et responsables de plusieurs diplômes à l'Université de Strasbourg.

Expert pair.

Il importe de préciser que les experts sont issus de terrains professionnels différents et n'ont pas de conflits d'intérêt avec les établissements qu'ils ont visités.

Chacun des experts a reçu, outre le rapport d'auto-évaluation des établissements qu'il était amené à visiter, une documentation comprenant le « Guide à destination des membres des comités d'experts – Notice méthodologique »<sup>4</sup>, une présentation écrite de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>5</sup> ainsi que divers décrets et textes légaux relatifs aux matières visées par l'exercice d'évaluation. Chaque expert a signé un contrat d'expertise avec l'AEQES pour la durée de la mission ainsi qu'un code de déontologie<sup>6</sup>.

Le 26 octobre 2012, la Cellule exécutive de l'AEQES a réuni les experts pour une journée préparatoire (*E-day*) afin de repreciser le contexte général de l'exercice, son cadre légal, ses objectifs et résultats attendus ainsi que son calendrier. Une présentation du paysage de l'enseignement universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles a été assurée par Mmes Sandrine CANTER et Aurélie COPPE, représentant le CIUF.

<sup>4</sup> AEQES, *Guide à destination des membres des comités d'experts : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, 2010.

<sup>5</sup> Téléchargeable sur : [http://www.aeqes.be/infos\\_documents\\_details.cfm?documents\\_id=247](http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=247) (consulté le 2 avril 2013).

<sup>6</sup> Téléchargeable sur : [http://www.aeqes.be/infos\\_documents\\_details.cfm?documents\\_id=131](http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=131) (consulté le 2 avril 2013).

## Lieux et dates des visites

Les visites dans les universités concernées se sont déroulées selon le calendrier suivant :

**Université catholique de Louvain (UCL)**, à Louvain-la-Neuve, les 14, 15 et 16 novembre 2012

**Université de Liège (ULg)**, à Liège, les 21, 22 et 23 novembre 2012

**Université libre de Bruxelles (ULB)**, à Bruxelles, les 27, 28 et 29 novembre 2012

**Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP)**, à Namur, les 4 et 5 février 2013

**Facultés Universitaires Saint-Louis (FUSL)**, à Bruxelles, les 11 et 12 février 2013

Dans un souci d'équité et d'égalité de traitement, un planning similaire a été proposé aux établissements. Quelle que soit l'entité visitée, chaque groupe de personnes (professeurs, étudiants, etc.) a eu, avec les experts, un temps d'entretien de durée équivalente, au *pro rata* du nombre de programmes proposés par chaque établissement.

## Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse

Chaque visite a donné lieu à la rédaction d'un rapport préliminaire par le comité des experts. L'objectif de ce rapport était de faire, sur la base du rapport d'autoévaluation et à l'issue des observations relevées lors des visites et des entretiens, un état des lieux des forces et faiblesses des entités évaluées et de proposer des recommandations pour les aider à construire leur plan d'amélioration.

En date du 29 mars 2013, les rapports préliminaires ont été remis aux autorités académiques et au(x) coordonnateur(s) de chaque université. Un délai de trois semaines calendrier a été prévu pour permettre aux universités de faire parvenir aux experts - *via*

la Cellule exécutive de l'Agence - des observations éventuelles. S'il y avait des erreurs factuelles, les corrections ont été apportées. Les observations de fond ont été ajoutées au rapport des experts pour constituer le rapport final de synthèse mis en ligne sur le site internet de l'AEQES le 8 mai 2013.

## État des lieux et analyse transversale

Il a également été demandé au comité des experts de dresser un état des lieux de l'offre de formation en Histoire et Histoire de l'art au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet état des lieux contient la synthèse globale de la situation du cursus évalué en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du contexte européen et des défis contemporains, un relevé de bonnes pratiques et l'identification des opportunités et risques ainsi que la liste des recommandations adressées aux divers partenaires de l'enseignement supérieur.

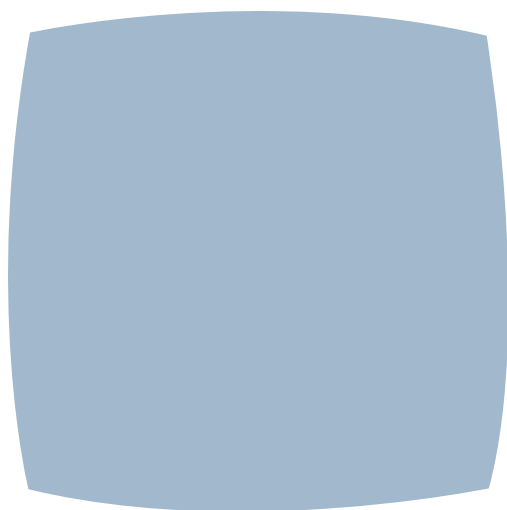
Le 1er octobre 2013, l'état des lieux a été présenté aux universités évaluées dans un premier temps, puis aux membres du Comité de gestion de l'AEQES dans un second temps. Chaque présentation a donné lieu à un temps de questions-réponses. Pour des raisons de forces majeures, M. Martin PÂQUET n'a pu assurer cette présentation. Il a dès lors confié cette présentation à M. Francis PROST.

Le Comité de gestion a rédigé la partie conclusive de cette analyse transversale.

L'analyse transversale est adressée aux Ministres ayant l'enseignement supérieur dans leurs attributions, à la commission Enseignement supérieur du Parlement de la Communauté française, au CIUF, au CReF, aux autres Conseils de l'Enseignement supérieur et à l'ensemble des universités évaluées. Elle est également téléchargeable sur le site de l'AEQES depuis le 11 octobre 2013.

## Calendriers et plans de suivi des recommandations des experts

Dans les six mois qui suivent la publication sur le site internet de l'Agence des rapports finaux de synthèse pour un cursus donné, chaque établissement concerné transmet à l'Agence un calendrier et un plan de suivi des recommandations du comité des experts. Ces calendriers et plans de suivi sont publiés sur le site internet de l'Agence en lien direct avec les rapports finaux de synthèse auxquels ils se rapportent. Une procédure d'actualisation du plan de suivi est prévue à mi-parcours du cycle d'évaluation et une visite de suivi est organisée dans les établissements.



# Etat des lieux des formations Histoire et Histoire de l'art

rédigé par le comité des experts

## Partie I : les programmes d'études et les approches pédagogiques

### 1.1 Organisation de l'enseignement autour de valeurs fondamentales

Pour tous les programmes de bachelier et de master dans les disciplines respectives de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de la musicologie et de l'archéométrie, le comité des experts constate l'existence d'un corps de valeurs fondamentales qui structurent l'organisation de l'enseignement. Ce corps de valeurs forme le socle commun des traditions en vigueur dans les différents établissements. Parmi celles-ci, mentionnons :

1. Une conception forte de l'Université comme une institution ancrée dans son milieu, possédant une mission de transmission du haut savoir,
  - qui repose sur une démarche humaniste cohérente et qui s'inscrit dans la foulée de la tradition de l'établissement ;
  - qui place au cœur du projet éducatif les valeurs inhérentes au métier et celles de citoyenneté responsable ;
  - où les notions de rigueur, d'esprit critique et de méthode font l'objet d'une valorisation certaine.
2. Une relation privilégiée entre le corps enseignant et les étudiants,
  - qui place les étudiants au centre de l'enseignement, notamment en accordant une grande importance à l'autonomie au sein des programmes et par la construction progressive et graduelle des compétences tout au long des bacheliers et des masters ;
  - qui se manifeste par une proximité entre le corps enseignant et les étudiants - proximité qui est efficiente et valorisée ;
  - qui s'exprime grâce à une ouverture d'esprit du corps enseignant à tous les niveaux ainsi que par son engagement personnel dans la didactique et dans le suivi des étudiants ;
  - qui favorise l'émulation des étudiants grâce à leur encadrement particulièrement personnalisé, aux départements à taille humaine et à

une disponibilité permanente des enseignants et des assistants.

3. Une idée précise et spécifique aux divers établissements de l'excellence de la recherche et de l'enseignement,
  - qui se fonde entre autres sur le travail sur les sources, quelle que soit la filière ;
  - qui conçoit la recherche comme l'élément moteur pour la pédagogie et la structure de l'enseignement ;
  - qui intègre intimement la recherche aux enseignements dès les bacheliers ;
  - qui conçoit le lien entre l'enseignement et la recherche comme un dialogue.

### 1.2. Une mission pédagogique

Ce corps de valeurs fondamentales permet la mise en œuvre d'une mission pédagogique qui se caractérise :

- par une conception d'un socle disciplinaire spécifique à l'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie, la musicologie et l'archéométrie - conception forte qui n'empêche pas néanmoins le dialogue entre ces disciplines ;
- par la cohérence d'ensemble des programmes de bachelier et de master ;
- par l'emploi de méthodes pédagogiques spécifiques à la transmission de contenus disciplinaires et de compétences linguistiques, méthodes assurant aussi l'évaluation des apprentissages et visant la réussite des étudiants ;
- par un souci des finalités de la formation offerte, notamment sur les aspects des apports au savoir et de la réponse aux demandes sociales – entre autre celles du marché du travail.

L'ensemble de ces caractéristiques est détaillé ci-dessous.

#### 1.2.1. Conception des disciplines

##### Socle disciplinaire

Le comité des experts constate que les programmes de bachelier et de master des établissements

visités reposent d'abord et avant tout sur un socle disciplinaire solide, que ce dernier relève de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de la musicologie ou de l'archéométrie. Ce socle disciplinaire est une spécificité de la cartographie des programmes en FWB. Sa conception découle d'un découpage institutionnel en départements et en domaines. Sa conception résulte aussi d'une tradition académique disciplinaire, tradition maintenant pluriséculaire.

Pour chacune des disciplines en question, le comité des experts présente ci-dessous les traditions de leur enseignement en FWB. Il déclinera également sa vision des enjeux intrinsèques et sociaux des disciplines, ainsi que leurs débouchés potentiels et leurs champs de compétences.

En FWB, précisons que la formation archéologique constitue un cursus intégré dans celui de l'histoire de l'art. Toutefois, en raison de leurs caractères spécifiques, le comité des experts a décidé de distinguer ici l'histoire de l'art de l'archéologie.

### *L'histoire*

Héritière en partie des écoles positiviste allemande et méthodique française, la discipline de l'histoire est enseignée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans les universités de la FWB. Cette implantation ancienne trouve sa justification par la place centrale de cette discipline dans le projet humaniste des universités belges : elle assure aux étudiants la prise de conscience d'un rapport au monde qui s'inscrit dans la durée. La solide tradition disciplinaire de l'histoire en Belgique francophone renvoie aux deux dimensions génétiques de cette discipline, dimensions relevant à la fois de ses visées scientifiques et politiques.

Sur un plan scientifique, la pratique de l'enseignement universitaire de l'histoire en FWB s'inscrit dans une tradition de critique historique forte, initiée par des figures emblématiques, dans laquelle l'apprentissage de la méthodologie constitue le cœur de la formation. Cette tradition belge de critique historique la distingue nettement des pratiques disciplinaires ayant cours dans le monde anglophone – celles-ci insistant davantage sur l'érudition empirique –, pour la rapprocher de celles des mondes francophone et germanophone.

Toujours sur un plan scientifique, la tradition belge francophone de l'enseignement de l'histoire privilégie une saisie de la longue durée, puisque cette saisie des temps longs se veut une clé de compréhension de l'actualité du monde.

Dès lors, l'enseignement se structure selon quatre périodes :

- l'histoire de l'Antiquité – bien que cette aire spatiotemporelle soit partagée avec les études classiques –,
- l'histoire du Moyen Âge,
- l'histoire de la période moderne,
- l'histoire de la période contemporaine.

Sur un plan politique, l'enseignement de l'histoire favorise le développement d'un sentiment d'appartenance collective exprimant une certaine permanence à travers le temps. Cette visée politique justifie les choix en termes de terrains d'enquête : la tradition de l'enseignement universitaire privilégie donc en premier lieu l'histoire nationale de la Belgique, puis dans un deuxième mouvement celle de l'Europe. Cette visée a néanmoins des conséquences, parmi lesquelles le peu d'exploration en-dehors du cadre européen, sinon par le prisme de l'expérience belge.

Les enjeux disciplinaires de l'histoire s'expriment sur trois plans : ceux intrinsèques à la discipline, ceux impliquant les relations avec d'autres disciplines et ceux des rapports avec la société actuelle.

À l'instar des développements de la discipline à travers le monde depuis une soixantaine d'années, l'enseignement universitaire de l'histoire en FWB traduit l'éclatement des objets d'étude, la diversité des approches et le foisonnement des problématiques. Bien que l'histoire institutionnelle demeure une spécificité de l'enseignement – pertinente, eu égard aux débouchés –, la formation des étudiants inclut désormais les objets, les approches et les problématiques de l'histoire sociale et culturelle, tendances dominantes de l'historiographie actuelle. Elle cherche aussi à intégrer – parfois avec plus ou moins de bonheur – les éléments relatifs aux histoires comparée et globale. Les programmes de bachelier et de master en histoire offerts dans les établissements visités tiennent compte de ces enjeux : dans le bachelier sous la forme d'une introduction à ces objets,

approches et problématiques ; dans le master, en approfondissant la recherche ou en se spécialisant progressivement dans un champ du savoir.

L'éclatement des objets, la diversité des approches et le foisonnement des problématiques questionnent l'enseignement universitaire de l'histoire, qui ne peut être conçu à la manière de silos. Les historiens doivent se frotter à d'autres savoirs disciplinaires, leurs méthodes et leurs objets, afin de répondre adéquatement aux interrogations issues de leur pratique scientifique. Dès lors, l'interdisciplinarité devient un enjeu important de l'enseignement de l'histoire en FWB, y compris dans la finalité approfondie. L'interdisciplinarité se manifeste particulièrement avec le développement de masters à finalité spécialisée impliquant l'initiation à de nouvelles disciplines – disciplines non pas ancillaires de l'histoire, mais complémentaires. À cet égard, l'archivistique, la muséologie et les savoirs reliés au patrimoine peuvent faire partie de la formation des historiens, et ces derniers peuvent désormais s'y initier.

Dernier enjeu disciplinaire, celui des rapports avec la société actuelle. Depuis le tournant des années 1980, les sociétés contemporaines entretiennent un rapport affectif au temps. Ce rapport se manifeste par une grande importance accordée à l'actualité et à la valorisation de la mémoire, mémoire conçue comme sentiment d'appartenance à une communauté traversant le temps. Ce rapport affectif interpelle directement les historiens : ces derniers sont alors sollicités à maintes reprises avec des demandes sociales en matière de mémoire et de patrimoine. À l'instar des autres établissements dans le monde, l'enseignement universitaire de l'histoire en FWB tente d'apporter des réponses et d'intégrer ces enjeux à la formation disciplinaire, avec un bonheur variable en raison de la complexité de ces enjeux et l'effervescence de ces débats.

Enfin, à cause de l'éventail de compétences variées qu'elle mobilise, l'histoire conduit vers de nombreux débouchés professionnels directs et indirects. Parmi les débouchés potentiels, citons notamment l'enseignement, que ce soit dans l'enseignement secondaire – pour les diplômés de master à finalité didactique ou pour les diplômés pourvus d'une agrégation - ou dans

l'enseignement supérieur, moyennant l'obtention d'un titre pédagogique adéquat (CAPAES, pour l'enseignement non universitaire) ou d'un doctorat (pour l'enseignement universitaire). Toujours parmi les débouchés directs, notons le domaine de l'industrie et des services culturels, particulièrement en matière patrimoniale, où les capacités de recherche des historiens, entre autre celles issues de la polyvalence, de l'autonomie, de la curiosité, de l'esprit critique et de l'érudition, sont fort appréciées. Les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, les entreprises œuvrant dans le tourisme, les festivals, les services d'expertise culturelle, les médias de toutes sortes, etc., constituent des lieux où le savoir historien est utile. Des ministères et des ambassades aux postes de police, les différents domaines de l'administration publique peuvent constituer des débouchés importants pour les historiens. La sensibilité des historiens aux autres disciplines les prédispose au travail interdisciplinaire, notamment dans les domaines de l'histoire de l'art, de l'archéologie, des sciences sociales et humaines. Enfin, la formation en histoire n'est pas nécessairement une formation terminale : les débouchés d'une formation dans cette discipline sont aussi indirects. L'acquisition préalable d'un bachelier ou d'un master en histoire est souvent un atout des plus utiles et pertinents entre autre à la pratique du droit et du notariat.

### *L'histoire de l'art*

Telle qu'elle est enseignée en FWB, l'histoire de l'art est un domaine de spécialité bien installé dans le paysage universitaire. Elle jouit d'une excellente réputation, assise sur des travaux majeurs consacrés à de nombreuses périodes ou pratiques artistiques. Cet enseignement repose sur la connaissance spécialisée des courants artistiques et des différentes formes d'art – peinture, sculpture, photo, etc. – et vise à la compréhension de l'art et à la connaissance des œuvres. Le cursus s'occupe également de la conservation et de la diffusion d'œuvres d'art pour le compte de musées, de sociétés privées ou de gouvernements. Il permet aussi d'acquérir des compétences pour porter un regard critique, enseigner ou rédiger des textes sur les arts, diffuser et vulgariser les connaissances sur toutes les pratiques qui relèvent de l'art.



Les universités de la FWB peuvent s'enorgueillir d'une longue tradition pédagogique dans le domaine, internationalement reconnue, ce qui se traduit notamment par la possibilité d'étudier, dans des fonds propres ou dans les collections des nombreux musées ou des nombreuses institutions patrimoniales belges, au contact direct avec les œuvres et en prise immédiate avec les recherches les plus actuelles. L'organisation de cette formation est fondée sur un bachelier qui permet aux étudiants de s'initier aux différents courants artistiques et aux différentes formes d'art, en lien le plus souvent avec les différentes facettes de la recherche scientifique telle qu'elle se développe dans le domaine. Des travaux individuels ou de groupes encadrés par le corps enseignant permettent aux étudiants de se familiariser avec les outils comme les bibliothèques, les archives, les ateliers ou les musées. Ils leur permettent aussi d'étudier des objets, des édifices, des collections, de manière complète et approfondie. Visites de musées, d'expositions, de monuments, stages développés souvent à partir de la deuxième année, ou encore voyages d'étude viennent compléter le cursus.

Le master a, lui, pour vocation d'aller plus avant dans les matières abordées en bachelier, grâce à des cours théoriques et des exercices de recherche appropriés. Il comprend surtout la rédaction d'un mémoire centré sur un thème déterminé en accord avec un professeur, dont la soutenance couronne le travail personnel de l'étudiant.

Le master en histoire de l'art veille aussi à mettre l'étudiant en contact avec les réseaux spécialisés du domaine : entre l'étude approfondie des œuvres et le monde de l'événementiel ou encore les ressources multimédia, entre les activités de recherche scientifique et celles de la pratique professionnelle, il s'agit de trouver un juste équilibre.

À l'instar de la discipline historique, la plupart des universités en FWB veillent à présenter ces études de master sous l'angle de plusieurs finalités : une finalité approfondie, qui prépare à la recherche scientifique, avec des enseignements approfondis dans une discipline particulière et une formation générale au métier de chercheur ; une finalité didactique, qui intègre à son programme la formation d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur ; plusieurs finalités spécialisées enfin, comme la muséologie, la gestion du patrimoine culturel, ou encore la conservation, finalités qui préparent en

particulier aux professions des musées et à leurs pratiques spécifiques par le biais de stages.

Les débouchés professionnels de la filière universitaire de l'histoire de l'art sont loin de se résumer au seul enseignement secondaire, où l'initiation aux pratiques artistiques demeure très limitée, ou même à l'enseignement supérieur artistique ou à la recherche scientifique dans le domaine, où la sélection est particulièrement sévère. L'État belge, la FWB, la Région wallonne, les provinces, les communes importantes offrent des emplois attractifs : les musées nationaux, communautaires, provinciaux et communaux, ainsi que les administrations culturelles puisent tout naturellement dans le vivier des étudiants issus de la formation. Les bibliothèques des écoles d'art, des universités et des musées offrent aussi certaines possibilités d'embauche, tout comme les entreprises mécènes, les galeries d'art, les maisons d'édition et les agences de voyages ou d'expertises d'art et d'antiquités.

### *L'archéologie*

En Belgique francophone, comme en France ou en Italie, mais contrairement aux pays anglo-saxons, l'archéologie est enseignée dans un cursus en grande partie conjoint avec l'histoire de l'art. Il faut attendre le master pour que les deux champs disciplinaires soient disjoints et développent des spécificités en termes de formation. Jusqu'à la fin du bachelier, il s'agit de deux disciplines pensées de manière complémentaire, même si, la plupart du temps, il est possible d'accorder une place plus importante à l'une plutôt qu'à l'autre de manière à préparer efficacement une formation à visée professionnelle. L'enseignement universitaire de la science archéologique en FWB s'appuie sur une tradition durable et est en lien depuis le début du XXe siècle avec les services archéologiques, d'abord formés dans le cadre des Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, puis, depuis 1971, développés dans diverses directions, comme la Direction des monuments et des sites de la région Bruxelles-Capitale ou les Directions de la Protection, de la Restauration et de l'Archéologie. Ce cursus archéologique se développe aussi avec les institutions étrangères qui mènent des activités de recherche hors du strict cadre de la Belgique : les

grands instituts à l'étranger, qu'ils soient belges ou étrangers, permettent d'accueillir certains étudiants et certains stages spécifiques. Toutefois, telle qu'elle est assumée dans le cadre des universités francophones, la formation archéologique est loin de se limiter aux seules fouilles : elle exige au contraire une palette d'activités et d'objets d'études très étoffée. Elle a l'ambition de former aux aspects matériels et aux cultures des civilisations des différentes époques, depuis la Préhistoire jusqu'aux sociétés du XIXe siècle. Ainsi, elle oriente les étudiants vers les investigations sur le terrain, mais aussi vers l'étude du matériel trouvé lors des fouilles ou l'archéologie du bâti, ou encore vers la classification, la conservation et la restauration du patrimoine, qu'il soit mobilier ou immobilier.

Les ressources à la disposition des universités qui organisent les cursus de formation en archéologie sont limitées, mais le plus souvent bien exploitées. En Belgique, l'archéologue exerce sur des chantiers de fouilles, des collections d'objets ou encore des fonds patrimoniaux gérés par les administrations régionales. La richesse du patrimoine des villes de la FWB, tout comme les exigences de sa conservation et de sa valorisation, sont souvent des opportunités pour des stages, pour la rédaction des mémoires, ou encore pour une initiation aux réalités des métiers archéologiques ; les multiples opportunités de recherche archéologique dans les pays méditerranéens ou orientaux constituent aussi des possibilités dont les universités savent le plus souvent faire bénéficier leurs étudiants. Comme pour l'histoire de l'art, l'archéologie intervient à la fois dans le bachelier et dans le master : le même type de parcours et d'exigences permet au futur archéologue de se frotter à toutes les sciences, à toutes les pratiques et à un vaste panorama chronoculturel susceptibles de lui donner une bonne formation à visée professionnelle. Au niveau du master, à travers les différentes finalités — finalité approfondie pour la recherche scientifique ou finalités spécialisées pour les professions plus techniques —, la rédaction du mémoire et les stages sur le terrain ou dans les laboratoires d'analyse de matériel se conjuguent pour assurer la maîtrise des bagages techniques comme des contenus historiques et culturels nécessaires à l'exercice de la pratique archéologique.

Les débouchés professionnels de cette formation sont en grande partie ceux de l'histoire de l'art :

le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS), le Service national des fouilles, le Centre national de recherches archéologiques, l'Institut royal du patrimoine artistique, les musées nationaux, communautaires, provinciaux et communaux et les administrations culturelles constituent les structures naturelles d'embauche des archéologues, mais il convient d'ajouter encore les agences de voyages, les maisons d'édition, les secteurs des médias culturels qui produisent documents audiovisuels ou livres spécialisés, sans oublier l'expertise d'antiquités. La gestion du patrimoine est tout spécialement une compétence des Régions en Belgique. Même si les meilleurs étudiants, nantis d'une thèse de doctorat, parviennent, au terme d'un parcours d'excellence, à intégrer l'université ou un centre de recherche du FNRS, ce sont les administrations régionales qui assurent l'essentiel de l'embauche des archéologues formés en FWB — telles que l'Institut du Patrimoine wallon, les grands musées bruxellois, voire des ASBL dont l'objet est la préservation du patrimoine matériel de la Belgique.

### *La musicologie*

Telle que pratiquée en FWB, la discipline de la musicologie s'inscrit dans une tradition qui en fait sa forte originalité et sa très grande renommée à travers le monde. Cette tradition repose sur un enseignement de pointe, celui des études musicologiques, surtout de la Renaissance, mais aussi du XXe siècle. Elle a aussi développé un solide ancrage dans l'histoire de la musique régionale, dans la critique historique et dans l'analyse esthétique. De plus, la musicologie possède une caractéristique forte et propre à la FWB, caractéristique qui la distingue des autres programmes de bachelier et de master de cette discipline ailleurs dans le monde : elle se retrouve à l'intérieur de départements d'histoire et d'histoire de l'art. Cette position singulière lui assure une grande ouverture à des savoirs disciplinaires relatifs aux humanités et à la culture, ouverture qui enrichit ses perspectives grâce au dialogue interdisciplinaire.

Les enjeux disciplinaires de la musicologie renvoient à la connaissance de la culture musicale européenne et mondiale, mais aussi belge et wallonne – son histoire, ses répertoires, ses instruments, etc. –,



ainsi que sa préservation et sa diffusion grâce à son enseignement à l'université. Les enjeux de la musicologie sont indispensables à la définition même de la Communauté française, *communauté* dont le rapport au monde et les processus de socialisation s'expriment tout particulièrement par sa culture riche et rayonnante. Dès lors, la discipline universitaire de la musicologie prépare au mieux les agents de l'organisation et de la promulgation de cette culture musicale et générale.

Dans les trois départements évalués, la musicologie couvre un vaste champ de compétences. Ce champ comporte l'histoire musicale, qu'elle soit régionale, nationale, européenne ou qu'elle touche aux musiques du monde – comprises sous le domaine de l'ethnomusicologie. Il comprend également l'analyse musicale, la découverte et la diffusion de répertoires, l'étude de la philosophie et de l'esthétique musicale, ainsi que l'organologie et l'administration. Les débouchés de la discipline sont nombreux : les jeunes diplômés peuvent œuvrer au sein d'un grand nombre d'institutions culturelles et musicales (les musées, les festivals, les organisations de concerts, les opéras, les maisons de disques, les bibliothèques, les archives, les entreprises de radio et de télédiffusion, ainsi que les divers sites de diffusion musicale sur le Web). Ils peuvent aussi se consacrer à l'enseignement en conservatoire, dans le secondaire et en école de musique. Enfin, les jeunes diplômés peuvent travailler dans la préservation du patrimoine – l'on songe ici notamment aux orgues, aux archives et bibliothèques musicales. La formation des musicologues en milieu interdisciplinaire constitue un atout important en matière de débouchés, puisqu'ils sont initiés au travail d'équipe dans les divers domaines du secteur culturel.

### L'archéométrie

L'archéométrie est l'ensemble des disciplines, employant différentes méthodes heuristiques, pour relever, mesurer, dater et connaître les objets et les structures produits dans le passé, toute catégorie confondue, du point de vue des matières premières, des composantes, de leurs caractéristiques, des techniques de production, de l'état de conservation, des outils et des techniques utiles à leur conser-

vation et à leur restauration. L'archéométrie a donc pour objectifs disciplinaires soit la connaissance scientifique, soit la conservation du patrimoine. Elle permet de répondre à des questions économiques – l'exploitation et la circulation des matières premières et des produits –, historiques et anthropologiques – la circulation des savoir-faires, des techniques, des idées. Elle indique aussi les meilleures pratiques de conservation des objets et des structures anciennes auxquelles on reconnaît une valeur symbolique et identitaire – ce qui constitue le « patrimoine culturel ». Celui-ci joue un rôle important soit sur le plan social d'une collectivité – assurant ainsi l'appartenance commune –, soit sur le plan économique par son attractivité touristique.

La FWB se targue à juste titre d'avoir été pionnière dans l'étude archéométrique des céramiques anciennes, du bois et d'autres matériaux de construction. Cet intérêt est venu de la nécessité de restaurer le patrimoine historique après la Seconde Guerre mondiale. L'affinement des méthodes développées par le Centre européen d'Archéométrie de l'ULg est reconnu et apprécié sur le plan international. Dans ce cas qui a force d'exemple, la recherche a débouché sur l'unique master offert dans ce secteur en Belgique.

En termes d'emploi, les débouchés de l'archéométrie se situent soit dans le service public – les musées, les centres de recherche, les services d'archéologie préventive, le service national de restauration –, soit dans le secteur privé – notamment les entreprises œuvrant dans les domaines de la restauration et des antiquités, ainsi que les activités professionnelles autonomes.

Les compétences exigées par cette discipline relèvent des sciences « dures » – la chimie, la pétrographie et les sciences physiques –, des sciences naturelles – la paléobotanique, l'archéozoologie, l'anthropologie physique et la génétique – et des sciences humaines – l'archéologie, l'histoire et l'histoire de l'art. Elles ressortissent également aux technologies de l'image – photographie et *Imaging*, gestion de données, restitution 3D, etc. Le dialogue entre ces disciplines scientifiques et techniques soulève des questions auxquelles l'archéométrie tente d'apporter des réponses.

Enfin, la démarche interdisciplinaire est au cœur de la pratique de l'archéométrie : elle en fait un domaine des plus innovants.

### Interdisciplinarité

Bien que chaque discipline s'appuie fermement sur un socle cohérent, découlant de traditions spécifiques, poursuivant leurs propres enjeux et possédant leurs débouchés et compétences singulières, il n'en demeure pas moins que leur enseignement dans les universités de FWB se caractérise par l'interdisciplinarité. Outre quelques cas – notamment au Québec et en Suisse –, l'interdisciplinarité constitue l'exception plutôt que la règle sur un plan international. De l'avis du comité des experts, l'interdisciplinarité ne constitue pas une faiblesse, mais une opportunité offrant un grand potentiel à des fins pédagogiques et scientifiques. Étant donné la forte conception des disciplines s'exprimant dans les établissements, il n'y a pas de risque de dissolution des repères disciplinaires. Au contraire, la coexistence permet l'instauration d'un dialogue et la constitution d'éventuelles passerelles, dans la mesure où les besoins et l'identité des différentes disciplines sont pris en compte et respectés dans un esprit de collégialité.

L'interdisciplinarité s'exprime d'abord par la coexistence des disciplines au sein de départements universitaires spécifiques, où les relations interdisciplinaires, notamment les arbitrages en matière de planification pédagogique et d'embauche, sont la règle commune. Elle se manifeste ensuite sur un autre plan, celui de l'université dans son ensemble. Étant au cœur du projet humaniste de l'université, ces disciplines partagent des liens de connivence avec d'autres champs disciplinaires. À titre d'exemple, l'histoire est régulièrement sollicitée dans la formation en droit, en sciences juridiques ou en sciences sociales – citons notamment les sciences économiques. Un autre exemple peut être invoqué dans un autre sens : la formation en archéométrie implique des bases solides en chimie et en sciences naturelles. Dès lors, les échanges entre disciplines alimentent mutuellement ces dernières : ils assurent une formation optimale dans leurs champs respectifs du savoir. Selon le comité

des experts, l'interdisciplinarité – si elle repose sur un respect des besoins et de l'identité des disciplines – doit être maintenue et encouragée.

### 1.2.2. Cohérence des programmes

À la suite de l'examen des rapports d'autoévaluation et des visites des établissements, le comité des experts émet le constat de la cohérence globale des différents programmes évalués. Cette cohérence globale se manifeste d'abord par l'organisation systémique des compétences qui, au cours du cheminement des programmes, passe des compétences génériques à des compétences plus spécialisées. La progressivité des apprentissages est un point majeur de la cohérence des programmes. Elle est notamment visible de manière très nette dans les programmes de bachelier.

La cohérence des programmes est aussi renforcée grâce à la notion de tronc commun des cours. Cette notion est systématique tant en histoire qu'en histoire de l'art et archéologie. Elle s'appuie entre autre sur les grandes périodes historiques : l'Antiquité, le Moyen Âge, les périodes modernes et contemporaines.

Le comité des experts remarque aussi que les objectifs de formation incitent à la cohérence des programmes. Toutefois, leur formulation dans les différents programmes n'est pas systématique et elle n'est pas toujours en lien avec la progressivité des apprentissages ou avec la cohérence générale du programme.

Le comité des experts remarque également le lien constant avec les héritages disciplinaires – notamment avec l'apprentissage du latin. Issu de la pratique ancienne de ces différentes disciplines humanistes, cet héritage est intégré dans la formation. Il assure une cohérence par rapport au passé, celui des savoirs traditionnels inhérents aux disciplines. Garant de la cohérence, ce lien constant avec les héritages est maintenu tout au long de la formation. Le comité des experts constate que les universités de la FWB considèrent le latin comme utile d'un point de vue de la formation et fortement lié au contexte des différents champs disciplinaires. Enfin, le comité des experts remarque l'ancrage

des programmes dans les spécialités régionales. Cet ancrage régional est revendiqué comme faisant partie des traits distinctifs de la formation disciplinaire. Il s'inscrit toutefois dans une relation équivoque. D'une part, l'ancrage régional a d'heureuses incidences sur la cohérence des programmes. D'autre part, il engendre une tension avec l'ouverture des enseignements à un cadre extranational et extra-européen.

Lors des visites, le comité des experts a pu relever différents mécanismes œuvrant en faveur de la cohérence interne des programmes. Il les reprend ci-dessous.

Parmi les pratiques ayant cours aux FUNDP, le comité des experts souligne le fort accompagnement lors de la première année du bachelier, qui laisse ensuite progressivement place, jusqu'en troisième année du bachelier, à l'autonomie des étudiants. De l'observation du comité des experts, les compétences sont formulées progressivement, déclinées par année d'études, rediscutées annuellement en plusieurs occasions, ce qui permet d'ajuster l'enseignement aux objectifs poursuivis. Le comité des experts relève aussi l'organisation d'une première année commune entre histoire et histoire de l'art et archéologie et des synergies tout au long des deux bacheliers offerts aux FUNDP. L'organisation de cette année commune assure ainsi une complémentarité entre les trois disciplines.

Le comité des experts apprécie particulièrement l'approche programme en cours à l'UCL qui a donné lieu à la formulation des acquis d'apprentissage des programmes et constitue le fil conducteur de l'enseignement tout en préservant l'autonomie du corps enseignant.

Le comité des experts constate que l'équipe pédagogique de l'ULB est composée d'enseignants qui ont une forte conception de leur spécialité et de la défense de cette spécialité au long des réformes menées. L'équipe intègre des intervenants issus de différents secteurs professionnels, dès la première année de bachelier. Cette pratique assure à la formation une forte cohérence et une congruence avec le monde du travail.

Le comité des experts relève la cohérence des acquis de formation visés par le programme d'his-

toire mis en œuvre aux FUSL. Cette cohérence se manifeste par l'existence de deux filières spécifiques – *Sociétés contemporaines et Lettres, sociétés et civilisations* –, par un souci de rigueur méthodologique et critique, ainsi que par la progressivité des programmes. Par ailleurs, le programme propose un cours d'ouverture non-historique dès la première année de bachelier et une spécialisation au fur et à mesure du bachelier. La cohérence du programme se manifeste aussi par la large ouverture au monde contemporain – notamment en ce qui concerne les aspects économiques, juridiques et institutionnels. Elle repose aussi sur l'interdisciplinarité – dont au premier chef les disciplines de la littérature, de l'histoire de l'art, du droit, de l'économie et des sciences politiques. Enfin, la cohérence du programme repose sur une approche systématique des quatre périodes historiques dans les deux filières.

#### Bonne pratique mise en exergue par les experts :

En matière de prestation des cours, le comité des experts souligne des initiatives de cotutelarariat de cours mises en œuvre aux FUSL. Ces initiatives permettent la confrontation de points de vue et montrent l'esprit de collégialité et de coopération qui règne au sein de l'équipe enseignante.

### 1.2.3. Contenus et méthodes pédagogiques

#### Contenus disciplinaires

Qu'ils relèvent de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de la musicologie ou de l'archéométrie, les programmes de bachelier ou de master des différents établissements assurent une formation fondée sur des contenus disciplinaires spécifiques. De l'examen des programmes (dont les objectifs ou acquis d'apprentissage sont présentés en annexe 3), le comité des experts distingue d'abord deux tendances générales renvoyant aux acquis d'apprentissage et aux exigences de compétences. En ce qui concerne les acquis d'apprentissage, le comité des experts relève qu'il existe une relative

unanimité des établissements sur des acquis génériques. Ces acquis se reflètent dans les orientations des programmes, soit :

- penser et agir comme acteur culturel ;
- maîtriser les savoirs ;
- appliquer des méthodologies disciplinaires ;
- effectuer des recherches selon une démarche scientifique ;
- être un acteur autonome.

Néanmoins, le comité des experts remarque que, en matière d'exigence de compétences, l'unanimité n'existe pas au sein des établissements. Il en va particulièrement de l'ouverture à l'histoire contemporaine ou extra-européenne, ouverture variable selon les programmes. Cette ouverture variable est à mettre en lien avec les volontés, les objectifs spécifiques et les identités propres des départements.

Le comité des experts propose de définir collégalement une identité disciplinaire dans chaque département et d'argumenter, ensuite, les exigences de compétences à la lumière de l'identité définie (**recommandation 1**).

Sur le plan plus spécifique des contenus disciplinaires, le comité des experts relève l'ancrage des programmes dans les méthodologies liées à la pratique des diverses disciplines. Il constate également que certains programmes sont organisés avec des mineures. Le comité des experts soutient les initiatives en ce sens, puisque l'organisation en mineures possède de nombreux avantages. En effet, sans affecter la cohérence du programme, elle offre une ouverture à des compétences complémentaires, qu'elles soient disciplinaires ou génériques.

Toujours sur un plan plus spécifique, le comité des experts note que les contenus disciplinaires favorisent des approches ancrées dans l'exploitation des ressources patrimoniales. Ainsi, les programmes évalués privilégient le contact direct avec les sources, quelle que soit la discipline. Ces approches traduisent une conception pratique de l'enseignement, qui se manifeste notamment par des voyages d'études et par la possibilité de valoriser des expériences professionnelles.

Enfin, le comité des experts signale que le contenu disciplinaire de certains programmes peut s'ériger en spécificité de recherche. L'exemple de l'archéométrie peut être évoqué ici : cette discipline spécifique devient un champ de recherche important, assurant par exemple la renommée de l'ULg, au-delà des frontières.

### Apprentissage des langues

Le comité des experts a pu relever dans tous les établissements visités, l'importance de la question de l'apprentissage des langues liées à la formation disciplinaire. En raison de ses incidences sur les plans de la formation disciplinaire et sur les finalités de cette dernière, cette question lui apparaît capitale. Aussi, le comité des experts lui consacre une part importante de l'état des lieux.

Présenté en annexe 4, le tableau *Cours de langues – modernes et anciennes – dans les différents programmes de bachelier et de master* montre la prestation des cours de langues dans les différents programmes évalués.

Bien qu'il constate une certaine valorisation des langues modernes – notamment l'anglais – et des langues anciennes dans la formation – surtout le latin –, le comité des experts identifie de nombreuses lacunes sur le plan de l'apprentissage des langues à la lecture des données de ce tableau, des différents rapports d'autoévaluation et des visites des établissements. Ces lacunes se manifestent par une faible maîtrise des langues modernes par les étudiants au cours de leur formation, par le peu de stimulation à l'apprentissage, par une offre insuffisante et parfois mal organisée sur le plan de la progressivité de l'apprentissage, voire par l'absence de cours de langues modernes – notamment de néerlandais, d'allemand, d'anglais et d'italien – adaptés à la formation disciplinaire. Enfin, le fait que la connaissance du néerlandais et de l'allemand, langues officielles de la Belgique, ne soit pas systématiquement obligatoire est regrettable dans un environnement multilingue.

Le comité des experts n'entend pas prendre position au sujet des motifs soutenant la prestation actuelle de l'apprentissage des langues modernes dans les établissements concernés. Il tient à

souligner néanmoins les risques engendrés par la méconnaissance des langues modernes sur les plans de la formation disciplinaire et des finalités de cette formation.

D'abord, les effets d'une méconnaissance linguistique entravent une maîtrise pleine et entière de l'historiographie et plus généralement de la production scientifique contemporaine. Cette maîtrise s'avère particulièrement importante dans certains champs de savoir. Ainsi, la méconnaissance du néerlandais empêche les étudiants en histoire belge d'accéder aux sources primaires, à la production scientifique et aux fonds d'archives en Flandres et aux Pays-Bas ; celle de l'allemand prive notamment les étudiants en histoire, en archéologie et en musicologie, de larges pans du savoir de pointe en ces champs ; celle de l'italien, langue incontournable dans la pratique de l'histoire de l'art et de l'archéologie, est préjudiciable à la formation optimale des étudiants.

Afin de réduire les risques engendrés par la méconnaissance linguistique, le comité des experts estime indispensable que l'apprentissage des langues modernes soit renforcé dans les différents programmes d'histoire, d'histoire de l'art, d'archéologie, de musicologie et d'archéométrie : cet apprentissage doit être adapté aux besoins des programmes et des disciplines en cause. Le comité des experts considère également que l'apprentissage des langues anciennes – le latin et le grec – doit être maintenu afin d'assurer une formation adéquate en ce qui concerne les rudiments de base en histoire de l'Antiquité jusqu'à l'ère moderne, ainsi qu'en histoire de l'art et en archéologie classique.

Le comité des experts considère que la formation disciplinaire nécessite une maîtrise minimale des compétences linguistiques (maîtrise du français, néerlandais, allemand, anglais, italien). Cette maîtrise doit évidemment être modulée en fonction des exigences disciplinaires (ce qui inclut également les langues anciennes) et des demandes du marché du travail.

Il estime qu'il serait opportun de définir une politique plus globale de l'apprentissage des langues modernes (**recommandation 2**).

Cette politique supposerait de :

- redéfinir les attendus en matière d'apprentissage des langues modernes par les étudiants (compétences passives et/ou actives) ;
- cibler de façon circonstanciée les différents niveaux pour permettre la mise en place de niveaux intermédiaires entre cours pour débutants et avancés ;
- favoriser l'exploitation de l'appartenance au milieu, que ce soit celui de Bruxelles ou de la « Grande Région »<sup>7</sup>, qui sont des entités pluri-lingues.

Sur le plan pédagogique, cette politique viserait l'instauration d'une formule pédagogique variée, qui proposerait une forme de parcours intégré tout au long des programmes, pour l'acquisition de compétences en langues modernes. Cette formule pédagogique impliquerait la prestation de cours de langues modernes en lien étroit avec les enseignements ainsi que des évaluations dans d'autres langues qu'en français.

Cette formule pédagogique pourrait s'accompagner de mesures complémentaires, de type :

- développer d'éventuels partenariats pour l'acquisition de compétences en d'autres langues ; établir, le cas échéant, des conventions pour renforcer l'enseignement des langues modernes, en particulier, selon les programmes, le néerlandais, l'allemand, l'anglais et l'italien, en deuxième et troisième années du bachelier ;
- encourager la validation de cours offerts par des établissements d'enseignement supérieur néerlandophones ;
- développer la participation à l'échange d'enseignants et d'étudiants, ainsi que la prestation de cours et de séminaires communs avec les établissements d'enseignement supérieur néerlandophones ;
- dans l'esprit de la réforme de Bologne, aller jusqu'à explorer les possibilités de proposer une mineure qui pourrait être éventuellement suivie au sein de l'un des établissements d'enseignement supérieur néerlandophones.

<sup>7</sup> Grande Région : Sarre, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Région Wallonne, Communauté germanophone de Belgique.



De l'avis du comité des experts, cette politique de l'apprentissage des langues devrait comprendre des mesures spécifiques qui répondent aux défis d'une formation disciplinaire de pointe dans les différents programmes. Ainsi, le comité des experts estime qu'il serait opportun de

- proposer un cours obligatoire d'apprentissage du néerlandais pour les étudiants n'ayant pas une connaissance adéquate de cette langue ;
- insister sur la consultation d'ouvrages en langues étrangères dans l'ensemble des cours et intégrer des bibliographies non-francophones dans les programmes ;
- promouvoir, auprès des étudiants, l'existence des programmes Erasmus et CREPUQ, ainsi que susciter des synergies entre les étudiants – et notamment entre les étudiants Erasmus IN et les étudiants des programmes.

Sur le plan des finalités de la formation, la méconnaissance linguistique entraîne des effets indésirables en termes d'employabilité et de perfectionnement des acquis disciplinaires. Or, la grande majorité des finissants des différents programmes offerts par les établissements trouvera un emploi dans un environnement multilingue, que ce soit en Belgique ou ailleurs. Puisque l'université doit répondre aux demandes sociales en matière de formation optimale, l'apprentissage des langues arrimé aux spécificités de la formation disciplinaire doit constituer un point de toute première importance.

L'apprentissage des langues débutant par celui de la langue maternelle, le comité des experts a pu constater deux bonnes pratiques en cette matière.

#### **Bonnes pratiques mises en exergue par les experts :**

- le comité des experts a pu constater avec satisfaction l'existence d'un cours de maîtrise écrite de la langue française, offert aux programmes de bachelier à l'ULB.
- le comité des experts signale également ici le suivi individualisé, mis en place aux FUSL et FUNDP notamment, dans la maîtrise de la langue française.

## **Stages**

Le comité des experts relève que les programmes évalués font une place à la variété des approches et des méthodes pédagogiques, ce qui est en soi une force. Ainsi, il note l'introduction de stages au sein des programmes de master en histoire, comme en archéologie. Il constate également que, si les stages de la finalité didactique sont somme toute bien encadrés, cela n'empêche pas ces stages de connaître certains problèmes, notamment en ce qui concerne le peu de préparation des étudiants avant leur entrée en stage, et leur difficulté d'insertion dans les milieux de la pratique. Ces problèmes sont révélés par une méconnaissance des enjeux sociaux et professionnels ou par un manque de conscience des opportunités offertes par les métiers auxquels les étudiants sont initiés. Le comité des experts remarque néanmoins l'effort consenti par différentes instances afin de proposer des solutions face à certaines difficultés liées aux relations avec des partenaires extérieurs dans le cadre des stages.

Dans les cas plus spécifiques des programmes de bachelier et de master en histoire de l'art et archéologie, le comité des experts signale une certaine capacité des programmes à intégrer des compétences en lien avec l'intégration socio-professionnelle, notamment par le biais des stages.

#### **Bonne pratique mise en exergue par les experts :**

Le comité des experts remarque également que des stages sont offerts dans certains établissements dès la première année de bachelier. En archéologie par exemple, le contact avec la pratique du terrain se fait très tôt : cette pratique est déterminante pour confirmer l'orientation des étudiants.

Le comité des experts relève aussi la volonté de renforcer, dans le bachelier, le secteur de l'archéologie de terrain, notamment avec l'archéologie préventive.

### Bonne pratique mise en exergue par les experts :

Dans le cas des programmes de master en muséologie, le comité des experts note aussi la collaboration avec certaines institutions bruxelloises – notamment le Musée des instruments de musique – pour l’organisation des stages.

Cet élément témoigne d’une bonne exploitation des opportunités de partenariat offertes par l’environnement direct des établissements.

Néanmoins, le comité des experts regrette le manque d’implication systématique de certains organismes en matière de stages, notamment dans les secteurs de l’administration publique et de l’entreprise. Le comité des experts constate aussi que les stages des masters connaissent certaines difficultés, en particulier dans la finalité didactique. Comme le comité des experts l’a déjà noté dans ce rapport, il faut insister sur les problèmes récurrents et veiller à leur trouver des solutions rapides : manque de préparation des étudiants avant leur entrée en stage, responsable de l’organisation des stages au sein de l’université totalement débordé par l’ampleur de la tâche, manque de moyens évidents, etc.

En ce qui concerne l’intégration des stages dans les programmes de master et de bachelier, le comité des experts recommande la mise en œuvre des pistes suivantes.

- S’ils ne suivent pas la finalité approfondie dans laquelle la recherche autonome peut être considérée comme un stage, les étudiants de master doivent suivre un stage substantiel. Ce stage leur permettrait de mieux connaître le métier et de mettre en pratique leurs acquis de formation (**recommandation 3**).
- Afin d’éviter que les étudiants choisissent un master qui ne correspond pas à leurs intérêts, des stages d’essai de quelques semaines

peuvent être mis en œuvre au cours de leur bachelier (**recommandation 4**). Ces stages de courte durée ont l’avantage d’offrir aux étudiants une ouverture plus grande à l’extérieur de l’établissement, y compris dans d’autres universités. Ces stages de courte durée ne devraient pas spécifiquement donner lieu à une notation. Puisque ce mode d’évaluation n’est pas légal actuellement, une modification du cadre juridique serait pertinente pour permettre l’instauration d’une évaluation non quantitative pour ce type d’activités (**recommandation 5**).

- Le comité des experts propose de réfléchir à un plan d’action visant à favoriser une implication plus étroite des secteurs de l’administration et de l’entreprise en matière de stages (**recommandation 6**).
- Le comité des experts estime qu’il serait opportun d’harmoniser davantage l’organisation des stages au sein des programmes de master dans chaque université (**recommandation 7**), par exemple en créant un comité d’enseignants et d’étudiants chargé de veiller à cette harmonisation ou en créant un mode d’évaluation permettant de vérifier régulièrement le niveau d’harmonisation de l’organisation des finalités.

### Évaluation des apprentissages

En matière d’évaluation des apprentissages, le comité des experts constate généralement l’absence de retour offert aux étudiants après une évaluation.

Il propose qu’une telle possibilité soit offerte de manière systématique (**recommandation 8**).

De plus, après examen des différents programmes, le comité des experts note que les critères d’évaluation ne sont pas toujours connus.

Il propose de décliner les critères d’évaluation dans les fiches descriptives (**recommandation 9**).

### Bonnes pratiques mises en exergue par les experts :

- Le comité des experts relève la publication des examens corrigés en ligne, telle qu'elle a cours aux FUNDP.
- En matière d'évaluation des apprentissages, le comité des experts constate que les examens de la session de janvier aux FUSL donnent lieu à un suivi individualisé des étudiants en difficulté. De plus, le comité des experts souligne l'organisation d'évaluations formatives en première année du bachelier, à l'occasion du « passeport pour le bac » (consistant en l'organisation de tests de prérequis).

### Réussite des étudiants et taux d'échec en première année du bachelier

À la suite de l'examen des rapports d'autoévaluation et des visites des établissements, l'attention du comité des experts s'est portée sur la réussite des étudiants au cours de leur cheminement en bachelier et en master et, au premier chef, sur la question du taux d'échec en première année du bachelier. D'emblée, le comité des experts note que plusieurs éléments relatifs au taux d'échec ne relèvent pas de son mandat spécifique, puisqu'ils concernent la formation des étudiants obtenue au préalable, tout particulièrement au cours de l'enseignement secondaire. Aussi, le comité des experts juge qu'une réflexion préalable devrait être menée pour définir les prérequis de la formation universitaire.

Tout d'abord, le comité des experts considère que ce taux d'échec n'est pas en soi un « scandale » puisqu'il s'explique en partie par le libre accès du système de l'enseignement supérieur en FWB. Il s'agit là des effets d'un choix politique, celui de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, choix qui est pleinement légitime.

Par ailleurs, s'il existe un fort taux d'échec en première année de bachelier, le comité des experts

constate que le taux de réussite des étudiants monte généralement de 50 à 80% à partir de la deuxième année du bachelier. Dès lors, étant remis en perspective, le taux d'échec doit être dédramatisé et les responsabilités des universités relatives à ce taux doivent être relativisées.

Toutefois, le comité des experts exprime sa préoccupation au sujet des effets potentiels de ces taux d'échec. Ceux-ci concernent, selon lui, deux aspects : le cheminement optimal des étudiants sur un plan académique ; la légitimité des disciplines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de la musicologie et de l'archéométrie dans le contexte actuel.

En matière de cheminement des étudiants, le comité des experts considère qu'il importe de jouer la pleine transparence devant les étudiants à propos des exigences des formations, des difficultés de débouchés offerts par ces formations et des difficultés inhérentes aux parcours en sciences humaines en général. Pour autant, il convient d'assurer aux étudiants une formation de grande qualité qui ne renie rien de son niveau d'excellence. Cette formation de grande qualité est essentielle non seulement pour préparer adéquatement les étudiants au marché du travail et à la recherche scientifique, mais aussi pour assurer la bonne renommée et la légitimité intrinsèque des différentes disciplines dans les champs plus larges du savoir et dans la société belge en général.

Aussi, dans l'élaboration de stratégies visant à réduire le taux d'échec en première année du bachelier, le comité des experts juge essentiel de ne pas diminuer les critères de qualité des bacheliers pour augmenter les taux de réussite. De plus, le comité des experts estime qu'il importe de dépister rapidement les candidats à l'échec et de leur proposer des solutions efficaces favorisant le rattachement, afin qu'une mauvaise expérience dans le cheminement des étudiants ne les conduise pas à dévaloriser l'ensemble de la discipline et, ce faisant, les induise à délégitimer la discipline **(recommandation 10)**.



### Bonnes pratiques mises en exergue par les experts :

- Le comité des experts relève avec satisfaction le programme mis en place par les FUNDP, sous le nom de *formation Rebond*. Cette formation comprend un ensemble d'interventions auprès des étudiants « à risque » dès leur admission aux programmes de bachelier, telles que les tests diagnostics, des ateliers méthodologiques et langagiers, ainsi qu'un suivi individualisé des étudiants. La *formation Rebond* s'avère efficace afin de limiter le décrochage et assurer le rattrapage. Cette bonne pratique est renforcée par l'existence de différents dispositifs parmi lesquels la cellule d'appui pédagogique de la faculté, la publication sur Webcampus de tests d'années précédentes, etc.
- En ce qui concerne l'aide à la réussite, le comité des experts note que l'Académie Louvain a développé plusieurs dispositifs, tels que le « passeport pour le bac », et des possibilités de suivi individualisé. Ce faisant, le comité des experts constate que les FUSL ont développé un souci d'émulation qui se manifeste entre autres par l'ouverture à des initiatives étudiantes. Sur ce dernier point, le comité des experts signale le mentorat par groupe Facebook.

Le comité des experts propose d'établir un diagnostic des prérequis plus précoce. À cet effet, il importerait dès la rentrée académique, d'informer les étudiants des attendus et des objectifs à atteindre (**recommandation 11**).

Il recommande également d'encourager et d'exploiter les dispositifs d'accompagnement et de remédiation. Parmi ces dispositifs, le comité des experts identifie les cours d'été, les tests diagnostics, les ateliers méthodologiques et langagiers destinés aux étudiants (**recommandation 12**).

Enfin, le comité des experts propose aussi de réaliser des études d'impact des dispositifs d'aide à la réussite déployés (**recommandation 13**).

À la suite de son évaluation des programmes, le comité des experts s'interroge enfin sur ce que l'on entend par « réussite » des étudiants dans le cadre de leur cheminement universitaire. À cet effet, un ensemble de questions méritent d'être posées afin d'apporter éventuellement des éléments de réponse satisfaisants. Peut-on considérer la réussite d'un étudiant qui décroche le diplôme mais ne trouve pas d'emploi dans les 5 ans ? *Quid* d'un étudiant qui échoue mais réussit dans un autre cursus ? Comment peut-on prendre en compte la variable temporelle dans l'atteinte des résultats ? *Quid* du « retour sur investissement », notamment sur le long terme ? Le comité des experts signale ces questionnements et énonce les recommandations suivantes.

Le comité des experts recommande aux pouvoirs politiques de mener une réflexion sur le concept de « réussite », réflexion qui porterait entre autre sur le long terme (**recommandation 14**).

Le comité des experts recommande également de redéfinir de manière plus systématique les critères de réussite en fonction d'objectifs et de compétences disciplinaires (**recommandation 15**).

### Outils pédagogiques

Dans le cadre de son évaluation des programmes, le comité des experts s'est penché sur les différents outils pédagogiques assurant la formation. Deux éléments s'inscrivent sous cette rubrique : les supports didactiques et l'enseignement en ligne ou *e-learning*.

En matière de supports didactiques, le comité des experts signale que, à son avis, le contenu des supports didactiques, par exemple des manuels et des *syllabi* lorsqu'ils existent, est généralement adéquat et correspond à la matière enseignée.

La section de ce rapport relative aux ressources matérielles explorera davantage les forces et les faiblesses des outils et infrastructures pédagogiques.

Par enseignement en ligne ou *e-learning*, le comité des experts entend l'ensemble des éléments d'apprentissage employant les ressources informatiques, internet et numériques, depuis la plateforme de dépôt à l'organisation de parcours pédagogiques entièrement numériques. Deux aspects recueillent ici l'attention du comité des experts, soit l'enseignement en ligne conçu comme un outil pédagogique, d'une part, et les cours en ligne, d'autre part.

En ce qui concerne l'*e-learning* comme outil pédagogique, le comité des experts signale que des efforts sont initiés dans les établissements évalués. Il remarque de surcroît qu'il existe un accès à l'outil informatique, à l'internet et aux documents numériques, notamment grâce au parc informatique des universités.

Le comité des experts recommande toutefois de dédramatiser l'utilisation de l'outil informatique à des fins pédagogiques (**recommandation 16**).

Il faut en effet reconnaître que l'utilisation de l'informatique varie en fonction du contenu des cours, des objectifs de formation et de l'appui technique mis à disposition des professeurs par les institutions. Ainsi, certains cours peuvent être offerts entièrement sur support informatique alors que d'autres cours ont un usage périphérique.

Par ailleurs, afin d'exploiter au mieux les ressources en place et selon les nécessités des différentes disciplines, le comité des experts recommande la poursuite des efforts entrepris en ce sens, notamment pour systématiser l'utilisation du support informatique comme support de cours (**recommandation 17**).

Au sujet des cours en ligne, le comité des experts est conscient de l'aspect contreproductif qu'un développement non réfléchi de l'*e-learning* pourrait entraîner sur le développement de la discipline. Toutefois, il relève l'utilité de l'*e-learning* pour certains domaines et certains cas où la question de

la viabilité du programme se pose. Un exemple peut être évoqué, celui des programmes de musicologie. A l'heure où un éventuel regroupement des programmes est envisagé (cf. ci-dessous), la présence de cours en ligne pourrait rendre plus efficace l'offre de cours.

Le comité des experts propose une réflexion d'ensemble sur l'enseignement en ligne et sur le numérique (**recommandation 18**).

Le comité des experts juge qu'il est possible de reconnaître les cours en ligne offerts – *a fortiori* dans d'autres langues que le français – par d'autres institutions selon les objectifs de formation poursuivis par les programmes (**recommandation 19**).

#### 1.2.4. Visées de la formation

Sous la rubrique des visées de la formation, le comité des experts regroupe d'abord les éléments relatifs aux apports généraux des disciplines évaluées. De manière plus précise, ces apports généraux relèvent de l'intérêt de l'enseignement de ces programmes dans le contexte de la FWB ou dans le contexte belge. Ils concernent ensuite les réponses apportées par la formation disciplinaire aux diverses demandes sociales. Enfin, le comité des experts identifiera sous ce point les éléments relatifs au marché du travail, dont plus spécifiquement ceux relatifs à la professionnalisation et au cas de la finalité didactique.

#### Apports généraux et réponses aux demandes sociales

D'emblée, le comité des experts le constate et l'affirme fortement : la FWB a besoin d'historiens, d'historiens de l'art, d'archéologues, de musicologues et d'archéomètres. La liste des institutions où ce besoin se fait sentir est longue : comme il a été mentionné précédemment, que l'on pense aux musées, aux théâtres, aux orchestres, aux services du patrimoine, aux médias et journaux, aux institu-

tions d'enseignement, aux multiples services de l'administration publique, etc. À cet égard, le rôle de l'université est « d'alimenter » l'ensemble de ces institutions.

Dès lors, les métiers d'historien, d'historien de l'art, d'archéologue, de musicologue et d'archéomètre possèdent une pertinence cruciale pour la société belge, et au premier chef pour la FWB. Par leurs questionnements, les praticiens de ces métiers offrent une clé de compréhension du monde contemporain. Ces métiers participent pleinement à la vie de la collectivité : ils constituent un *service public*.

Le comité des experts relève que ce service public s'exprime dans trois domaines en répondant aux demandes sociales qui en émanent. D'abord, il y a celui de l'Université, conçue comme un lieu de transmission et de développement du haut savoir. Les disciplines évaluées contribuent à ce développement, particulièrement en termes d'*humanités*. Le déploiement des humanités assure d'ailleurs un ancrage identitaire des individus. Ensuite, et dans la même foulée, le service public offert par ces métiers permet le développement d'une identité culturelle parmi les citoyens, contribuant ainsi à leur habilitation et à leur participation active dans la vie civique. Enfin, ce service public assure la continuité des services de l'État en matière culturelle et de politique culturelle.

Toujours en matière de services à la collectivité, le comité des experts signale que les métiers d'historien, d'historien de l'art, d'archéologue, de musicologue et d'archéomètre répondent à des demandes sociales précises telles que l'entretien d'un patrimoine, le développement d'une culture, la définition d'une identité historique. Leurs réponses à ces demandes sociales permettent le développement d'un dialogue constructif et pluriel sur l'identité belge. Enfin, œuvrant à la fois sur les plans du passé et de la culture, les disciplines évaluées explorent les diverses arcanes du phénomène du patrimoine. À cet effet, le comité des experts souligne la forte pertinence du patrimoine en tant qu'élément fédérateur pour une société.

## Marché du travail : le tournant de la professionnalisation

Favorisant la recherche fondamentale, les disciplines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de la musicologie et de l'archéométrie rencontrent parfois des difficultés à opérer un passage vers l'application et, ce faisant, aux dimensions multiples de la professionnalisation. Bien que les établissements visités aménagent une programmation impliquant des visées professionnelles – que l'on songe ici aux formations en archivistique, en muséologie et patrimoine, en histoire et administrations ou aux formations pratiques en archéologie –, les programmes de bachelier et de master sont aux prises, dans une certaine mesure, avec cette difficulté. Il en va spécifiquement du défi de la quête d'un premier emploi pour les jeunes diplômés, notamment dans un contexte économique particulièrement difficile.

De l'avis du comité des experts, les départements avec l'appui des facultés, doivent documenter la situation d'emploi de leurs finissants. De plus, ils doivent créer des activités pour faciliter l'intégration de leurs finissants au marché de l'emploi.

À ce titre, le comité des experts recommande de renforcer le rôle des cellules emploi des universités, en proximité avec les départements **(recommandation 20)**.

Le comité des experts constate à regret que les départements ignorent globalement ce que deviennent leurs diplômés, vu que le suivi est soit faible, soit inexistant. Cette méconnaissance contribue à la faible relation que les universités entretiennent avec le marché de travail. Elle entrave une actualisation de l'enseignement qui réponde aux exigences du temps. Pour résoudre cette méconnaissance, le comité des experts évoque ici, à titre illustratif, l'exemple des Pays Bas où, pour les hautes écoles, un suivi systématisé des diplômés existe. Ce suivi s'inscrit dans un projet mis en place par un centre de recherche de l'Université de Maastricht, le *Research Centre for Education and the Labour Market* et auquel toutes les Hautes Écoles partici-

pent. Dans le cas des universités néerlandaises, un suivi plus global existe déjà et un suivi plus détaillé est en élaboration<sup>8</sup>. S'inspirant, par exemple, de l'expérience néerlandaise, une initiative similaire adaptée aux établissements universitaires de la FWB serait souhaitable.

Le comité des experts propose d'étudier les trajectoires des diplômés afin de valoriser les spécificités et les qualités intrinsèques d'une formation disciplinaire – que ces dernières ressortissent à la polyvalence, au recul critique, etc. – dans le cadre de la communauté (**recommandation 21**).

#### Bonnes pratiques mises en exergue par les experts :

- Le comité des experts signale l'introduction de la recherche dans les programmes de l'UCL dès le bachelier, que ce soit par les produits de la recherche même des membres du corps enseignant qui sont utilisés dans les cours, ou par l'initiation des étudiants aux méthodes de recherche historique (utilisation et critique des sources primaires). Ces éléments de pratique reliés à la recherche s'avèrent des moyens utiles pour initier les futurs diplômés à la réalité du marché du travail, en particulier celle du travail à la pige ou contractuel, où l'autonomie intellectuelle, ainsi que les capacités de construire un projet et de le mener à terme, sont des atouts majeurs.
- Le comité des experts constate le bon ancrage de la finalité « muséologie » du programme de master en Histoire de l'art et archéologie – orientation générale de l'ULg, dans la société et les institutions. Cet ancrage se manifeste par une ouverture interdisciplinaire. Il s'exprime entre autre dans les domaines du tourisme et de la médiation culturelle. Cet ancrage s'avère des plus pertinents pour assurer l'employabilité des étudiants, ainsi que pour assurer la pertinence sociale de la formation offerte.

- Le comité des experts souligne la possibilité offerte aux étudiants des FUNDP de suivre un double bachelier en quatre années. Cette possibilité s'avère très bénéfique, en particulier pour les archéologues et les historiens de l'art qui peuvent ainsi maintenir un lien avec la science historique. Surtout, ils améliorent leur position future sur le marché du travail. Cette possibilité semble bien perçue par les étudiants, bien que seuls quelques-uns profitent actuellement de cette opportunité.

#### Le cas de la finalité didactique

Le comité des experts est interpellé par la question du taux de décrochage élevé chez les jeunes enseignants qui ont obtenu un master dans la finalité didactique. 35 % des jeunes enseignants décrocheraient du monde de l'enseignement au cours des cinq premières années de pratique du métier. Ce taux demande néanmoins à être mis en perspective. Tel que le souligne l'étude de Delvaux *et al.*, « les enseignants titulaires d'un titre pédagogique présentent des taux cumulés de sortie nettement moins élevés que leurs collègues n'ayant pas reçu de formation pédagogique préalable à leur insertion dans le métier<sup>9</sup> ». Toujours selon Delvaux *et al.*, « ce faible taux de sortie des diplômés pédagogiques mérite d'être souligné alors qu'est souvent remise en cause l'adaptation de leur formation aux impératifs du métier<sup>10</sup> ». D'autres facteurs explicatifs joueraient davantage, à l'instar des contraintes reliées au contexte du marché de l'emploi, du réseau éducatif, des pouvoirs organisateurs et des établissements.

Il n'en demeure pas moins que ce taux de décrochage des jeunes enseignants constitue une source importante de préoccupation, comme le comité des experts a pu le constater lors de sa mission d'évaluation. Il en va de la légitimité de la formation reçue, ainsi que de la capacité des établissements d'enseignement supérieur à répondre adéquatement aux demandes sociales.

<sup>8</sup> Plus d'information sur ce sujet sur <http://www.roa.unimaas.nl> (consulté le 11 septembre 2013).

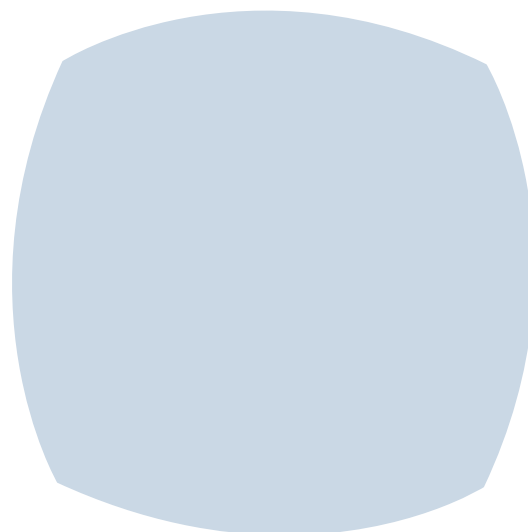
<sup>9</sup> Bernard Delvaux, Pierre Desmarez, Vincent Dupriez, Sandrine Lothaire et Matthieu Veinstein, *Les enseignants débutants en Belgique francophone*, p. 86. Etude téléchargeable sur [http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/girsef/documents/cahier\\_92\\_Delvaux.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/girsef/documents/cahier_92_Delvaux.pdf) (consulté le 11 septembre 2013).

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 142.

De l'avis du comité des experts, les trois universités offrant des programmes de master avec une finalité didactique doivent donc intervenir de manière proactive afin de trouver des solutions à ce problème réel, et ne pas être à la remorque des événements.

Le comité des experts recommande une stratégie en trois points :

- les départements et les universités doivent documenter cette réalité du taux de décrochage élevé chez les jeunes enseignants ;
- les départements et les universités doivent également réfléchir aux effets et aux conséquences de cette réalité ;
- en se fondant sur ces informations et sur la réflexion subséquente, les départements et les universités doivent enfin proposer un meilleur encadrement des jeunes enseignants, surtout au cours des cinq premières années sur le marché du travail (**recommandation 22**).



## Partie II : les ressources humaines et matérielles

Au cours de son évaluation des programmes de bachelier et de master, le comité des experts s'est intéressé aux ressources humaines et matérielles assurant la mise en œuvre de ces programmes. N'ayant pas toujours eu accès au détail des enveloppes budgétaires par université et aux principes d'attribution de ces enveloppes, le comité des experts énonce ici des constats de portée générale.

### 2.1. Ressources humaines

#### 2.1.1. Charge de travail du personnel enseignant et taux d'encadrement

À la suite de son examen des rapports d'autoévaluation et de ses visites dans les établissements, le comité des experts constate que la charge de travail du personnel enseignant est variable en fonction des activités d'enseignement, que ces activités impliquent le travail en laboratoire, les cours en grands auditoriums, les séminaires, les cours de service, etc. De plus, le comité des experts remarque que la charge de travail du personnel enseignant est importante. À titre illustratif, la charge annuelle d'enseignement d'un membre du personnel académique engagé à temps-plein est estimée, selon les universités de la FWB, de 120 à 200 heures. Ces chiffres ne seraient pas en soi scandaleux, comparés à ceux qui prévalent dans d'autres pays européens (en France, un enseignant-chercheur est tenu à 192 heures équivalents travaux dirigés par an) s'ils n'étaient assortis de toute une série d'obligations administratives, de tâches diverses liées au suivi des étudiants, et surtout gonflés par des heures supplémentaires qui, parfois, dans certains domaines, peuvent aboutir à des services d'enseignement explosifs.

Au sujet de la situation du personnel scientifique appuyant l'enseignement, le comité des experts recommande l'adjonction d'effectifs selon la spécificité des besoins et des situations exprimées par les différents programmes (**recommandation 23**).

Le comité des experts constate que le sous-encadrement des effectifs et une logique de décroissance

dans certaines universités prévalent généralement. Ces conditions exigent dès lors une grande capacité d'investissement des enseignants, ainsi qu'une capacité d'adaptation et de modulation de leur part sans lesquelles le système actuel ne serait viable.

Le comité des experts juge qu'il est nécessaire de repenser la politique d'embauche des enseignants chercheurs sous peine de compromettre totalement la visée et la portée des cursus telles qu'elles sont définies par les universités elles-mêmes. Dans certains cas, on atteint la limite extrême entre les objectifs affichés et les moyens mis en œuvre (**recommandation 24**).

Le comité des experts signale les situations particulièrement critiques qui se présentent dans les cas des programmes de musicologie et de l'encadrement des finalités didactiques.

Dans le cas des finalités didactiques, le comité des experts recommande de renforcer le réseau constitué des maîtres de stage dans l'enseignement secondaire (**recommandation 25**).

#### 2.1.2. Formation continue des enseignants

Dans les établissements visités, le comité des experts note que la formation continue des enseignants, que ce soit en pédagogie ou en formation technique – notamment informatique –, ne constitue pas une pratique répandue, en dépit de la pertinence de ce type de formation.

Le comité des experts préconise de développer les mécanismes de formation continue des enseignants, que ce soit en matière de pédagogie de l'enseignement supérieur ou dans des domaines techniques (**recommandation 26**).

Par ailleurs, pour assurer la prestation optimale de l'enseignement, le comité des experts recommande de systématiser les « congés de perfectionnement » (**recommandation 27**).



Ce dégagement pour fins de perfectionnement a pour but de permettre aux enseignants de satisfaire aux exigences leur permettant de poursuivre, dans les meilleures conditions, leur carrière universitaire.

### 2.1.3. Secrétariats et support administratif

Dans tous les établissements visités, le comité des experts constate des besoins en termes de support administratif (secrétariat).

Le comité des experts recommande de renforcer les services de proximité essentiels pour la prestation des programmes, selon une politique permettant l'embauche (**recommandation 28**). Le sous-encadrement administratif entraîne des retards dans les inscriptions, dans la délivrance des diplômes, engendre des tensions auprès du personnel en place et des étudiants, et un surcroît de travail chez les enseignants. C'est toute la machine pédagogique qui se grippe.

### 2.1.4. Planification stratégique des besoins en matière de ressources humaines

Le comité des experts note l'absence de plans stratégiques fondés sur des priorités en fonction des programmes. La situation qui prévaut dans la plupart des situations rencontrées, consiste en un simple remplacement des personnes. Par delà certaines tentatives destinées à sortir de cette simple logique de remplacement et à proposer des profils de poste innovants, il faut bien reconnaître que, trop souvent encore, prévaut une simple reproduction d'un état de fait, indépendamment des évolutions de l'institution et des transformations de l'environnement disciplinaire. Dans trop de cas de figures, la sauvegarde des intérêts locaux et traditionnels l'emporte sur les nécessités d'adaptation, même si, encore une fois, le comité des experts a pu constater, dans certains établissements, de réels efforts pour créer des dynamiques nouvelles.

Le comité des experts propose de se doter d'outils systématiques pour justifier les besoins en termes de ressources humaines en regard des besoins du programme et selon les spécificités disciplinaires (**recommandation 29**).

À cet égard, le comité des experts recommande de se doter de principes de gestion transparents et connus de tous, notamment pour la répartition des tâches (**recommandation 30**).

#### Bonne pratique mise en exergue par les experts :

Le comité des experts note que l'UCL prévoit, dans le cadre de la formation en musicologie, la participation d'enseignants « payés à l'heure » (APH), extérieurs au programme. Cette participation offre plusieurs avantages, entre autres celui de renforcer les contacts avec le milieu professionnel et les possibilités de stages avec des institutions actives dans le domaine (citons notamment le Musée des instruments de musique).

## 2.2 Ressources matérielles

### 2.2.1. Locaux accessibles aux enseignants et aux étudiants en histoire, histoire de l'art et archéologie

Après la visite des établissements, le comité des experts établit un constat général : les infrastructures sont dans l'ensemble satisfaisantes et répondent aux besoins de la formation. Le comité des experts note en outre que des collections sont accessibles pour les fins de la formation et que l'équipement audiovisuel des locaux est satisfaisant.

Le comité des experts relève néanmoins les exceptions suivantes : pour tous les établissements visités, il a pu constater des lacunes en ce qui concerne la disponibilité des grands auditoriums pour les cours généraux de première année du bachelier. Le cas du master en archéométrie à l'ULg pose des difficultés particulières en ce qu'il implique deux facultés, situées dans deux bâtiments séparés de quelques kilomètres. Cette localisation sur deux sites induit des difficultés pratiques et logistiques qui ne favorisent pas la prestation optimale de l'enseignement.

### 2.2.2. Équipement pédagogique

En matière d'équipement pédagogique, le comité des experts note que, dans le cas de l'enseignement de la musicologie, les établissements disposent généralement d'un piano dans chaque classe, d'un tableau noir avec portées et d'installations sonores satisfaisantes.

Pour l'histoire de l'art et l'archéologie, le comité des experts souligne que les équipements pédagogiques sont également satisfaisants.

### 2.2.3. Matériel informatique

Le comité des experts constate les efforts consentis par les différents établissements pour équiper les locaux en matériel informatique et pour ouvrir l'accès à des imprimantes. Il encourage la poursuite de ces efforts, notamment avec l'accès élargi et efficace du wifi.

Le comité des experts recommande la mise en place systématique d'un plan de remplacement de l'équipement informatique *hardware*, puisque ce dernier devient rapidement obsolète (**recommandation 31**).

En ce qui concerne les *softwares*, le comité des experts souligne l'importance de mettre ces logiciels coûteux et spécifiques aux disciplines à la disposition de l'enseignement, soit aux étudiants et aux enseignants. Il signale également l'importance aussi de mettre à jour ces logiciels (**recommandation 32**).

### 2.2.4. Bibliothèques

Après sa visite des établissements, le comité des experts constate que la situation des bibliothèques est en général satisfaisante. Il signale néanmoins que cette situation peut être améliorée sur le plan de l'accessibilité, entre autre en ce qui concerne les horaires d'ouverture le soir et les *weekends*.

En matière de fonds en libre accès, le comité des experts constate, à la suite de la visite des bibliothèques des établissements, que plusieurs fonds sont placés en

magasin dans certaines bibliothèques. Étant donné que les disciplines évaluées sont des disciplines d'érudition et se fondent sur les éditions de texte ainsi que sur une littérature scientifique pluriséculaire, le libre accès doit rester le mode de fonctionnement régulier d'une bibliothèque universitaire malgré les contraintes de stockage. La présence de portails d'accès ainsi que la numérisation des documents ne sauraient être une panacée aux problèmes de stockage.

#### Bonnes pratiques mises en exergue par les experts :

- Le comité des experts relève l'organisation de cours au sein de la bibliothèque, tels qu'ils se pratiquent aux FUNDP. Il souligne le bénéfice de cette pratique notamment en matière d'enseignements liés à une bibliographie.
- Le comité des experts relève également la présence d'une diathèque à l'UCL, qui est utile pour les enseignements en histoire de l'art et en archéologie.
- Le comité des experts relève que, en matière de numérisation des documents, les établissements mettent à disposition des scanners sans frais d'utilisation.

Le comité des experts note que les bibliothèques de la plupart des établissements possèdent des abonnements à de grands portails d'accès – telles que Jstor et Brepols –, mais certaines en sont dépourvues. Vu l'importance de ces portails sur le plan d'une formation satisfaisante, le comité des experts salue les politiques d'accès initiées à cet effet, et se montre très favorable à leur soutien.

Le comité des experts propose d'explorer les besoins réels des corps enseignants et étudiants en matière de bases de données et portails d'accès. Le cas échéant, le comité des experts recommande d'investir dans l'acquisition de ces bases de données et portails d'accès. Enfin, dans les cas où il n'existerait pas de *consortium* interuniversitaire ayant élaboré de politique commune en la matière, le comité des experts recommande d'initier des démarches communes aux universités pour avoir accès à ces portails (**recommandation 33**).



## Partie III : les relations extérieures et le service à la collectivité

À la suite de l'évaluation des programmes de bachelier et de master des différents établissements, le comité des experts constate une ouverture en termes de recherche et d'enseignement à d'autres établissements d'enseignement supérieur, que ce soit ceux au sein de la FWB, ceux de la Communauté flamande ou ceux de l'étranger.

Le comité des experts propose néanmoins de renforcer les échanges de cours avec des établissements néerlandophones pour affiner la formation disciplinaire ou ouvrir à une formation supplémentaire, formation qui pourrait être assimilée à une mineure (**recommandation 34**).

Le comité des experts recommande également d'harmoniser l'usage des ECTS pour permettre une plus grande mobilité à l'intérieur de la FWB, et ainsi autoriser les étudiants à bonifier leur formation disciplinaire dans les différents établissements de la FWB (**recommandation 35**).

Le comité des experts relève qu'il existe également une mobilité des étudiants entre le bachelier et le master, entre les universités de la FWB. Le système en place prévoit cette mobilité<sup>11</sup>. Elle est par ailleurs systématique pour les FUNDP et les FUSL étant donné l'absence de programmes de master dans ces établissements, pour les matières évaluées. Le comité des experts signale que la mobilité présente des avantages, entre autre en ce qui relève de la diversification des approches et des spécialités. Elle peut néanmoins présenter certains inconvénients pratiques, ne serait-ce qu'en matière de cohérence de la formation.

Enfin, le comité des experts souligne l'existence d'échanges effectifs entre les programmes de musicologie avec les conservatoires de la FWB. Il souligne toutefois la nécessité, dans le cadre de ces échanges, d'établir un niveau analytique et de recherche comparable dans les trois établissements offrant une formation en musicologie, et remarque que les colla-

borations entre universités et conservatoires donnent lieu à un échange positif présentant des avantages bilatéraux pour les deux types d'institutions.

À cette fin et en tenant compte des éléments repris ci-dessous, le comité des experts suggère de renforcer les relations pédagogiques entre les universités et les conservatoires (**recommandation 36**).

Dans le cas des échanges Erasmus, le comité des experts constate une diminution annoncée des budgets alloués par l'Europe (estimée, en février 2013, à 15%) et un contexte de révision du système à l'échelle européenne. Cette situation ne favorise pas la mise en œuvre de tels échanges.

Ainsi, le comité des experts note le faible encadrement offert actuellement dans les programmes évalués pour organiser et préparer les échanges : souvent, cette tâche incombe à un enseignant, déjà bien accaparé par ses autres tâches. Ainsi, il n'y a, pour ainsi dire, que peu d'expériences de mobilité puisqu'il existe de nombreux freins, que ces derniers relèvent de choix institutionnels, des choix de parcours pédagogiques ou des capacités financières des étudiants. Le comité des experts a, grâce aux rapports d'autoévaluation des établissements et aux statistiques transmises lors des visites, pu établir que seuls 0 à 10% des étudiants des programmes évalués réalisaient un échange Erasmus au cours de leurs études.

Le comité des experts estime pourtant que les échanges Erasmus constituent un recours pertinent et efficace pour assurer une formation optimale, que celle-ci ait lieu en bachelier ou en master. Il a d'ailleurs recommandé plus haut le recours à ces échanges dans le cas de l'apprentissage des langues modernes.

Le comité des experts propose d'assurer une meilleure diffusion des avantages et des possibilités de réaliser des échanges Erasmus. Il recommande également de renforcer l'attractivité de ces échanges, notamment auprès des étudiants étrangers.

Enfin, le comité des experts recommande d'initier une réflexion sur le meilleur moment pour participer à un Erasmus, que ce soit au bachelier ou au master (**recommandation 37**).

<sup>11</sup> En effet, 60% des intitulés du bachelier (soit 108 ECTS sur 180) sont identiques à l'ensemble des universités.

Le comité des experts note l'ouverture à des apports institutionnels extérieurs, en particulier dans les finalités spécialisées. Cette ouverture se manifeste notamment sur un plan professionnel. En guise d'exemple, le comité des experts souligne avec satisfaction l'ouverture aux musées, institutions culturelles, festivals, opéras, à l'enseignement secondaire, etc.

Le comité des experts propose de renforcer les apports institutionnels extérieurs pour l'ensemble des finalités des masters, notamment les finalités approfondies. Ce renforcement permettrait aux étudiants d'aller sur place et encouragerait certains enseignants à prendre une salubre distance critique avec le très haut degré de spécialisation de leur domaine de compétence (**recommandation 38**).

Pour l'archéologie, le comité des experts constate l'existence de contacts avec l'extérieur pour l'organisation de chantiers à l'étranger.

Le comité des experts recommande de renforcer les contacts avec l'extérieur pour l'organisation de chantiers à l'étranger, suivant une politique stratégique. Cette politique stratégique serait établie notamment par le biais de conventions pour la réalisation de stages archéologiques (**recommandation 39**).

Dans tous les établissements visités, le comité des experts signale la visibilité du corps enseignant dans l'espace public, ainsi que son engagement dans les activités de services à la collectivité.

#### **Bonne pratique mise en exergue par les experts :**

Le comité des experts relève avec satisfaction que l'ULB met en exergue l'organisation d'une université du 3<sup>e</sup> âge et présente cette initiative comme contribuant fortement au rayonnement de l'établissement dans son milieu. Elle pense ce service public comme un outil de rayonnement où le corps enseignant prend à cœur de s'investir et de faire connaître ses activités pédagogiques et scientifiques.

## Partie IV : la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie

### 4.1. Gestion de la qualité

Le comité des experts a pu constater que l'implication des départements dans la rédaction des rapports d'autoévaluation a mené, dans beaucoup de cas, à une prise de conscience du concept de « qualité ». L'autoévaluation a été l'occasion de réfléchir aux objectifs des programmes, aux méthodologies utilisées et à la cohérence du programme. Il a également donné lieu à un recueil de données statistiques offrant un aperçu du parcours universitaire des étudiants. Ces éléments ont été appréciés positivement par les départements concernés. Ils constituent une plus-value pour la gestion du programme. Ces mécanismes s'ajoutent aux évaluations des enseignements et des enseignants par les étudiants qui se réalisaient déjà sur une base plus ou moins régulière avant la démarche d'autoévaluation.

Par ailleurs, le comité des experts a pu observer que certains mécanismes de gestion de la qualité semblent moins évidents dans l'esprit des membres des départements. Citons notamment le suivi des anciens diplômés, la formulation des objectifs de l'enseignement non plus en termes de contenus mais en termes de compétences à acquérir et mis en lien avec une estimation de la charge de travail en ECTS, la portée même de la déclaration de Bologne, l'introduction de nouvelles formes d'organisation de l'enseignement (l'organisation de mineures, le développement de l'*e-learning*, etc.). Ces développements – ou une partie d'entre eux – ont pu être constatés dans certaines universités où l'on note, par ailleurs, la présence d'un service central fort qui soutient les départements dans l'implantation de nouvelles approches voire innovées en la matière grâce au soutien des autorités universitaires.

Ceci soulève la question du niveau d'ancrage de la gestion de la qualité.

Le comité des experts a pu constater que la mise à disposition de services centralisés dédiés contribue généralement au développement d'une

gestion de la qualité. Il a toutefois également pu remarquer que la centralisation des services, à l'instar des services pédagogiques et des cellules emploi, incite à une certaine déresponsabilisation de la part des instances départementales et du corps enseignant, notamment en matière de suivi des étudiants. Pour résoudre ce paradoxe, le comité des experts considère qu'il est essentiel d'assurer une articulation entre le service institutionnel responsable de la gestion qualité et les départements.

En matière de services, le comité des experts recommande la prise en compte des principes suivants :

- la décentralisation lorsque la situation le permet ;
- la centralisation si les services en question acquièrent une plus grande efficacité ;
- l'implication constante des départements, peu importe l'option choisie en matière de gestion des services (**recommandation 40**).

Notons également qu'il importe que les analyses menées et – *a fortiori* – les autoévaluations soient traduites en plans stratégiques pour les années à venir.

L'autoévaluation a constitué un accroissement de la charge de travail pour les départements concernés. La perspective que cet effort soutenu se poursuive au-delà de l'évaluation AEQES ne semble pas être bien perçue des personnes concernées.

Il importe dès lors d'établir des mécanismes de gestion de la qualité qui soient systématiques et réalistes (**recommandation 41**).

Pour recueillir l'adhésion de tous, les objectifs stratégiques et les mécanismes qui en découleront devront être transparents.

À cette fin, le comité des experts recommande de stimuler les rencontres et les échanges entre les personnels selon le principe de collégialité (**recommandation 42**).

Enfin, en ce qui concerne les relations entre l'AEQES et les universités, le comité des experts rappelle que la démarche entreprise est celle d'une évaluation par les pairs et non d'une évaluation administrative. Tout au long du processus d'évaluation, la démarche est mue par un principe de collégialité. Le comité des experts constate que cette démarche a été bien accueillie dans certains établissements, mais que cette dernière a été moins bien perçue dans d'autres.

#### 4.2. Gouvernance et prise en compte des contraintes sociales et politiques dans la stratégie de développement des programmes

Le comité des experts a procédé à l'évaluation des programmes concernés à un moment où une réforme du paysage de l'enseignement supérieur en FWB était en cours. Cette réforme revoit en profondeur les mécanismes de coopération entre les universités. Il apparaît difficile pour le comité des experts de se prononcer sur les impacts directs et indirects de cette réforme en termes de gouvernance, puisqu'il ne peut prévoir dans un avenir proche l'effet de certaines variables politiques et institutionnelles.

Toutefois, le comité des experts observe des tendances générales qui ne se limitent pas au contexte politique et institutionnel de la FWB. Ainsi, les différents établissements offrant les programmes évalués évoluent actuellement dans une conjoncture relativement défavorable. Il en va d'abord de la dévalorisation du savoir des humanités dans l'espace public, où les objectifs du retour sur l'investissement le plus rapide possible et de la technique comme horizon managérial deviennent hégémoniques. Puisque ces disciplines des sciences humaines ne se limitent pas à l'acquisition de techniques et qu'elles favorisent généralement la recherche fondamentale avec des résultats à long terme aux seules applications immédiates, elles ne peuvent bénéficier d'une sympathie aussi forte auprès des décideurs. De plus, l'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie, la musicologie et l'archéométrie sont généralement des disciplines de terrain : leur pratique implique un enracinement dans le milieu d'où elles émergent. Or, les tendances actuelles

du monde du travail militent en faveur d'un savoir désincarné, qui peut se pratiquer sans attaches, partout dans le monde. Le terrain devient ainsi un argument moins convaincant.

En dépit de la pertinence sociale des disciplines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de la musicologie et de l'archéométrie comme service public, les universités ont tendance à investir dans les *business schools*, les sciences et les facultés de génie. Qui plus est, le contexte budgétaire est difficile et les arbitrages en matière de ressources sont généralement peu favorables aux programmes de bachelier et de master dans les disciplines évaluées. Bien qu'ils demandent à être précisés sur un plan factuel, les impacts de ces contraintes budgétaires sur les programmes en question se font néanmoins sentir sur le plan des représentations. Dès lors, les différents départements des disciplines évaluées doivent à la fois offrir une formation de qualité, se battre pour obtenir les ressources et revaloriser l'image des sciences humaines et historiques.

Le comité des experts suggère que la réflexion sur ces questions soit poursuivie.

#### 4.3. Le pilotage des programmes de musicologie

Pour le comité des experts, la situation des programmes de musicologie en FWB constitue un objet majeur de préoccupation. À la suite de l'examen des rapports d'autoévaluation et des visites dans les établissements concernés, le comité des experts constate une situation nettement insatisfaisante de ces programmes, que ce soit en termes de déficit d'effectifs ou d'encadrement<sup>12</sup>. Chacune des universités de la FWB offrant la musicologie se voit contrainte à une forte réduction de la variété des spécialisations dans l'encadrement des étudiants du master. Un ou deux musicologues ne peuvent porter une discipline à eux seuls, tandis que cinq ou six musicologues combinant leurs terrains d'expertise peuvent offrir un encadrement idéal pour un groupe d'étudiants aux intérêts divers.

---

<sup>12</sup> Voir données statistiques reprises en annexe 2

Dès lors, le comité des experts se rallie à l'une des conclusions exprimées par les intervenants impliqués, à savoir la création d'un seul programme de musicologie au lieu de trois.

À cet effet, il incite l'ULg, l'ULB et l'UCL à fédérer leurs programmes de musicologie, d'autant que ces universités ont développé, pour leurs programmes, des finalités propres qui seraient compatibles au sein d'un même « *consortium* » **(recommandation 43)**.

Selon le comité des experts, les modalités d'un tel regroupement visant la création d'un « *consortium* », seraient à définir par les départements concernés. À titre d'exemple les modalités en question renvoient aux modes de diplomation – codiplomation, coorganisation, diplômes conjoints –, aux déplacements et à l'organisation selon les implantations ; au recours aux technologies pour synchroniser les enseignements, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de cette réflexion, le comité des experts recommande l'ouverture à d'autres programmes de musicologie en-dehors de la FWB **(recommandation 44)**.

## Tableau récapitulatif des recommandations

N°	Page	Intitulé de la recommandation	Destinataire(s) de la recommandation		
			Enseignants	Directions d'établissements	Gouvernement de la CF
1	20	Définir collégalement une identité disciplinaire dans chaque département et argumenter, ensuite, les exigences de compétences à la lumière de l'identité définie			
2	21	Définir une politique plus globale de l'apprentissage des langues modernes			
3	23	Introduire plus systématiquement un stage substantiel en master			
4	23	Introduire un stage d'essai de quelques semaines au cours du bachelier			
5	23	Permettre l'instauration d'une évaluation non quantitative pour des activités telles que les stages d'essai			
6	23	Réfléchir à un plan d'action visant à favoriser une implication plus étroite des secteurs de l'administration et de l'entreprise en matière de stages			
7	23	Harmoniser davantage l'organisation des stages au sein des programmes de master dans chaque université, par exemple en créant un comité d'enseignants et d'étudiants chargé de veiller à cette harmonisation ou en créant un mode d'évaluation permettant de vérifier régulièrement le niveau d'harmonisation de l'organisation des finalités			
8	24	Offrir de manière systématique un retour aux étudiants après une évaluation			
9	23	Décliner systématiquement les critères d'évaluation dans les fiches descriptives des enseignements			
10	24	Dans le cadre d'une politique d'aide à la réussite, dépister rapidement les candidats à l'échec et leur proposer des solutions efficaces favorisant le rattrapage			
11	25	Etablir un diagnostic des prérequis plus précoce			
12	25	Encourager et exploiter les dispositifs d'accompagnement et de remédiation			
13	25	Réaliser des études d'impact des dispositifs d'aide à la réussite déployés			
14	25	Mener une réflexion sur le concept de « réussite », réflexion qui porterait entre autre sur le long terme			
15	25	Redéfinir de manière plus systématique les critères de réussite en fonction d'objectifs et de compétences disciplinaires			

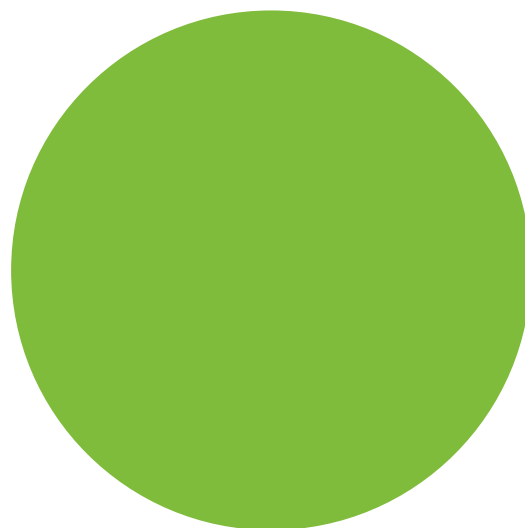
N°	Page	Intitulé de la recommandation	Destinataire(s) de la recommandation		
			Enseignants	Directions d'établissements	Gouvernement de la CF
16	26	Dédramatiser l'utilisation de l'outil informatique à des fins pédagogiques : reconnaître que l'utilisation de l'informatique varie en fonction du contenu des cours, des objectifs de formation et de l'appui technique offert aux professeurs par les institutions			
17	26	Afin d'exploiter au mieux les ressources en place et selon les nécessités des différentes disciplines, poursuivre les efforts entrepris en matière d' <i>e-learning</i> , notamment pour systématiser l'utilisation du support informatique comme support de cours			
18	26	Mener une réflexion d'ensemble sur l'enseignement en ligne et sur le numérique			
19	26	Reconnaître les cours en ligne offerts – <i>a fortiori</i> dans d'autres langues que le français – par d'autres institutions selon les objectifs de formation poursuivis par les programmes			
20	27	Renforcer le rôle des cellules emploi des universités, en proximité avec les départements			
21	28	Etudier les trajectoires des diplômés afin de valoriser les spécificités et les qualités intrinsèques d'une formation disciplinaire – que ces dernières ressortissent à la polyvalence, au recul critique, etc. – dans le cadre de la communauté			
22	29	Intervenir de manière proactive sur la problématique du décrochage des jeunes enseignants : documenter le taux de décrochage ; réfléchir aux effets et aux conséquences de cette réalité ; proposer un meilleur encadrement des jeunes enseignants, surtout au cours des cinq premières années sur le marché du travail			
23	30	En matière de personnel scientifique, adjoindre des effectifs selon la spécificité des besoins et des situations exprimées par les différents programmes			
24	30	Repenser la politique d'embauche des enseignants chercheurs			
25	30	Dans le cas des finalités didactiques, renforcer le réseau constitué des maîtres de stage dans l'enseignement secondaire			
26	30	Développer les mécanismes de formation continue des enseignants, que ce soit en matière de pédagogie de l'enseignement supérieur ou dans des domaines techniques			
27	30	Systématiser les « congés de perfectionnement »			
28	31	Renforcer les services administratifs de proximité essentiels pour la prestation des programmes, selon une politique permettant l'embauche			



N°	Page	Intitulé de la recommandation	Destinataire(s) de la recommandation		
			Enseignants	Directions d'établissements	Gouvernement de la CF
29	31	Se doter d'outils systématiques pour justifier les besoins en termes de ressources humaines en regard des besoins du programme et selon les spécificités disciplinaires			
30	31	Se doter de principes transparents de gestion des ressources humaines, connus de tous (notamment pour la répartition des tâches)			
31	32	Mettre en place systématiquement un plan de remplacement de l'équipement informatique <i>hardware</i>			
32	32	Mettre les logiciels informatiques coûteux et spécifiques aux disciplines à la disposition de l'enseignement, soit aux étudiants et aux enseignants. Veiller à la mise à jour régulière de ces logiciels			
33	32	Explorer les besoins réels des corps enseignants et étudiants en matière de bases de données et portails d'accès. Le cas échéant, investir dans l'acquisition de ces bases de données et portails d'accès. Dans les cas où il n'existerait pas de <i>consortium</i> interuniversitaire ayant élaboré de politique commune en la matière, initier des démarches communes aux universités pour avoir accès à ces portails.			
34	33	Renforcer les échanges de cours avec des établissements néerlandophones pour affiner la formation disciplinaire ou ouvrir à une formation supplémentaire, formation qui pourrait être assimilée à une mineure			
35	33	Harmoniser l'usage des ECTS pour permettre une plus grande mobilité à l'intérieur de la FWB, et ainsi autoriser les étudiants à bonifier leur formation disciplinaire dans les différents établissements de la FWB			
36	33	Renforcer les relations pédagogiques entre les universités et les conservatoires			
37	33-34	Assurer une meilleure diffusion des avantages et des possibilités de réaliser des échanges Erasmus. Renforcer l'attractivité de ces échanges, notamment auprès des étudiants étrangers. Initier une réflexion sur le meilleur moment pour participer à un Erasmus, que ce soit au bachelier ou au master.			
38	34	Renforcer les apports institutionnels extérieurs pour l'ensemble des finalités des masters, notamment les finalités approfondies			
39	34	Renforcer les contacts avec l'extérieur pour l'organisation de chantiers à l'étranger, suivant une politique stratégique établie notamment par le biais de conventions pour la réalisation de stages archéologiques			

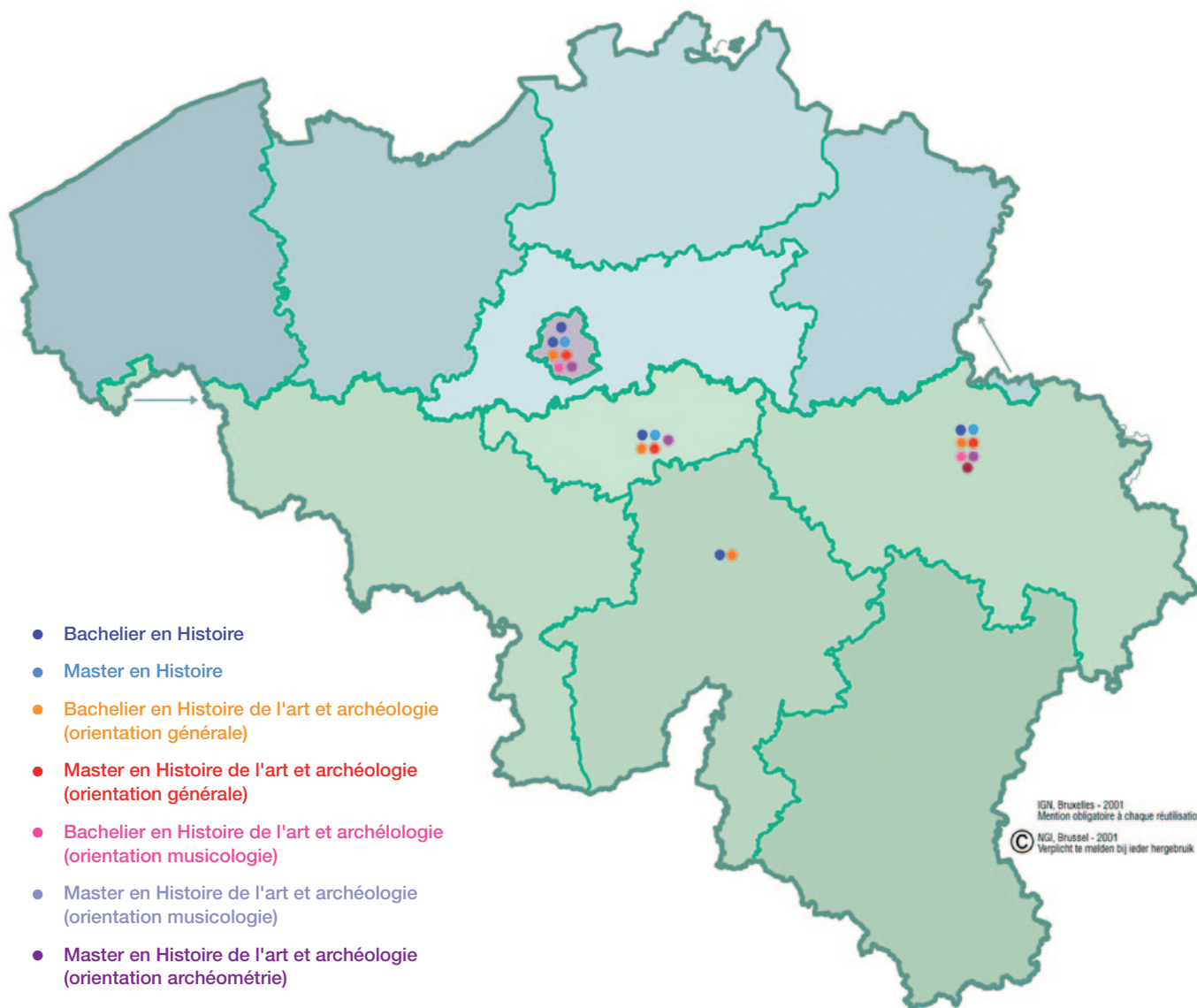


N°	Page	Intitulé de la recommandation	Destinataire(s) de la recommandation		
			Enseignants	Directions d'établissements	Gouvernement de la CF
40	35	En matière de services, prendre en compte les principes suivants : décentralisation lorsque la situation le permet ; centralisation si les services en question acquièrent une plus grande efficacité ; implication constante des départements, peu importe l'option choisie en matière de gestion des services			
41	35	Etablir des mécanismes de gestion de la qualité qui soient systématiques et réalistes			
42	35	Stimuler les rencontres et les échanges entre les personnels selon le principe de collégialité			
43	37	Fédérer les trois programmes de musicologie au sein d'un même « <i>consortium</i> »			
44	37	Ouvrir les programmes de musicologie à d'autres programmes similaires en-dehors de la FWB			



# Annexes

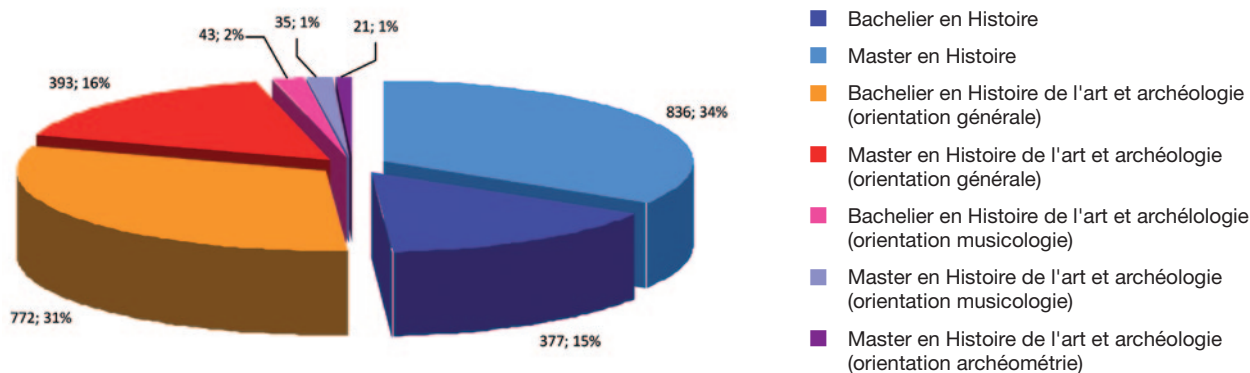
## Annexe 1 : répartition géographique des programmes évalués



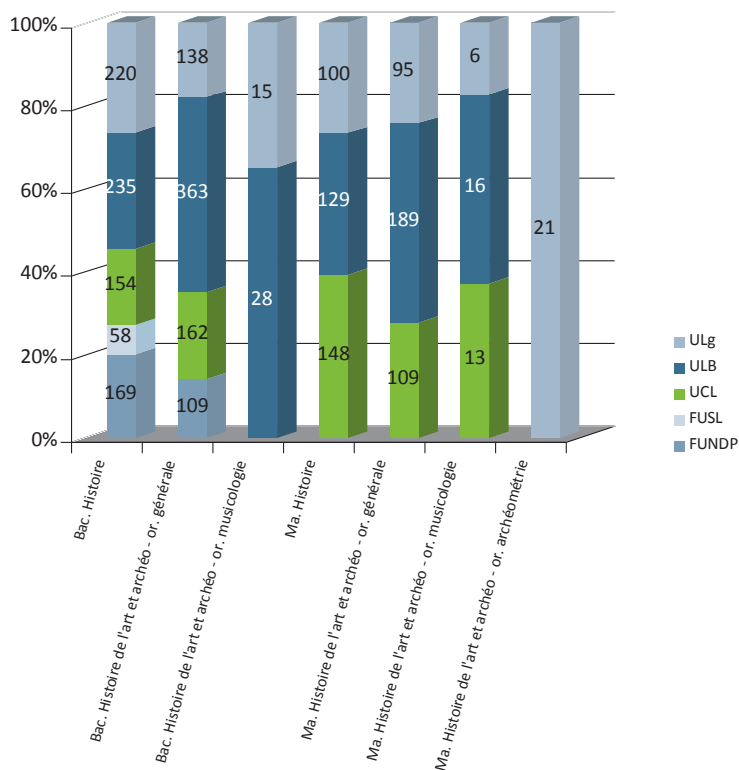
## Annexe 2 : données statistiques

Source : Annuaire statistique du CReF, 2010-2011<sup>13</sup>

### Répartition des étudiants du domaine parmi les programmes évalués



### Répartition des étudiants par programme d'études et par université



<sup>13</sup> Tableau 1.7.2. : Etudiants par domaine, cursus, orientation et catégorie d'études, selon le sexe en distinguant la nationalité (Belges, Etrangers de l'U.E. et Etrangers hors U.E.) - Tableau interuniversitaire et tableaux par institution.  
 Online : [http://www.cref.be/Doc\\_PDF/Annuaire2011/TAB11\\_1-7-2.pdf](http://www.cref.be/Doc_PDF/Annuaire2011/TAB11_1-7-2.pdf) (consulté le 18 septembre 2013).

### Annexe 3 : objectifs de formation et/ou acquis d'apprentissage annoncés par les universités

Source : sites web des universités (programmes de 2012-2013) et documents mis à la disposition du comité des experts lors de sa mission d'évaluation externe

<b>Bachelier en Histoire</b>	<b>FUNDP</b>	Les objectifs du bachelier sont d'initier les étudiants (1) à la recherche en histoire (définition d'une problématique, gestion de dossiers documentaires complexes, analyse de sources historiques, maîtrise d'outils informatiques); (2) à la communication orale et écrite des résultats de leur recherche; (3) aux fondements historiques de notre société et à d'autres sciences humaines (philosophie, littérature, histoire de l'art, sociologie, économie...).
	<b>FUSL</b>	Parallèlement à l'acquisition de connaissances générales et spécialisées, les études d'histoire développent l'aptitude à rechercher et organiser méthodiquement une documentation ; elles forment à l'exploitation critique des sources et exercent la capacité de synthèse. Le talent de communiquer adéquatement à l'oral et à l'écrit constitue le corollaire naturel de ces objectifs.
	<b>UCL</b>	Au terme de son programme de bachelier, l'étudiant aura appris les méthodes d'informations et de recherches propres aux études historiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réunir les documents et les évaluer de manière critique;</li> <li>- organiser les données et les situer dans leur contexte historique;</li> <li>- élaborer une synthèse équilibrée (dans le cadre d'exercices, de travaux pratiques et de séminaires).</li> </ul>
	<b>ULB</b>	Au carrefour des disciplines de sciences humaines, la formation de l'historien se caractérise à la fois par une capacité à collecter l'information pertinente au traitement d'un dossier et à la soumettre à des éclairages variés; elle offre à l'étudiant des compétences techniques propres au champ historique, mais aussi des connaissances générales sur les méthodes d'analyse des sciences humaines en général.
	<b>ULg</b>	Au cours du premier cycle (Bachelier), la formation est à la fois attentive à la connaissance factuelle de toutes les périodes de l'histoire, de leurs problématiques et à la maîtrise des techniques scientifiques auxquelles les historiens soumettent leur documentation, à savoir, principalement, la critique historique.

<b>Master en Histoire</b>	<b>UCL</b>	Approfondir l'apprentissage méthodologique et critique en matière de repérage et de mise en œuvre de l'information, et l'appliquer plus spécifiquement à une période (antiquité, moyen âge, temps modernes, époque contemporaine) ou à un domaine de l'histoire, en vue d'aboutir à une synthèse personnelle sur un sujet déterminé (mémoire de master). Développer des capacités de collecte de l'information, d'analyse critique et de mise en œuvre de celle-ci.
	<b>ULB</b>	Cette formation offre une vaste ouverture sur les nombreuses thématiques de l'histoire des civilisations (histoire politique, religieuse, sociale, économique, culturelle) et privilégie, comme outils nécessaires à la synthèse historique, l'histoire comparée et l'étude sur le long terme de l'évolution des sociétés.
	<b>ULg</b>	Le deuxième cycle (Master) est consacré à l'approfondissement de la maîtrise des techniques scientifiques auxquelles les historiens soumettent leur documentation.

<b>Bachelier en Histoire de l'art et archéologie : orientation générale</b>	<b>FUNDP</b>	Mettre l'accent sur la formation générale en Histoire et en Histoire de l'Art et Archéologie de l'Occident à toutes les époques, ainsi que de l'Égypte et du Proche-Orient anciens, et d'autre part accorder une place très importante au travail personnel de l'étudiant.
	<b>UCL</b>	Au terme de son programme de bachelier, l'étudiant aura : <ul style="list-style-type: none"> <li>- développé sa curiosité intellectuelle et son sens critique;</li> <li>- développé sa mémoire visuelle;</li> <li>- été sensibilisé à l'étude de la culture matérielle sous tous ses aspects;</li> <li>- éduqué sa sensibilité aux réalités artistiques;</li> <li>- développé les techniques d'une approche technologique.</li> </ul>
	<b>ULB</b>	La formation en Histoire de l'art et archéologie permet de comprendre, d'expliquer, de mettre au jour et en valeur objets, images et édifices formant une large part de notre environnement quotidien comme de celui de nos ancêtres. La formation permet également aux étudiants de développer leurs qualités de synthèse et d'analyse, d'apprendre à aborder une information complexe, d'accroître leurs connaissances d'une manière significative.
	<b>ULg</b>	Le programme du 1er cycle dispense une formation générale associant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bagage élémentaire en sciences humaines et en histoire</li> <li>- des connaissances de base en histoire de l'art et archéologie</li> <li>- une familiarisation avec les méthodes propres à ces deux disciplines (recherche documentaire, techniques de fouilles, etc.)</li> <li>- une initiation à la critique historique et à la réflexion esthétique.</li> </ul>

<b>Master en Histoire de l'art et archéologie : orientation générale</b>	<b>UCL</b>	Au terme de ses études, et quelle que soit la finalité choisie, l'étudiant aura développé des compétences dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- archéologie (nationale, méditerranéenne, égyptienne et orientale);</li> <li>- histoire de l'art (médiéval et des temps modernes, contemporain);</li> <li>- étude et gestion du patrimoine.</li> </ul> En fonction de la finalité choisie, l'étudiant aura également développé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des compétences professionnelles spécifiques ouvrant la voie à un emploi dans le secteur privé (finalités spécialisées);</li> <li>- une compétence d'enseignement (et le titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur) (finalité didactique).</li> </ul>
	<b>ULB</b>	La formation permet de comprendre, d'expliquer, de mettre au jour et de valoriser les principaux courants artistiques et les multiples facettes de la culture matérielle de l'Humanité.
	<b>ULg</b>	La finalité approfondie, orientée vers la recherche, offre en outre la possibilité de se spécialiser dans l'étude d'une période précise ou dans un domaine particulier. La finalité spécialisée en muséologie prépare au travail en Institutions muséales. La finalité didactique inclut l'ensemble des cours inscrits au programme de l'agrégation (30 ECTS).



<b>Bachelier en Histoire de l'art et archéologie : orientation musicologie</b>	<b>ULB</b>	A l'horizon des pratiques contemporaines mondiales, la formation s'enracine dans une réflexion sur la tradition musicale en Occident. Elle apporte les savoirs et les compétences méthodologiques pour analyser, interpréter et contextualiser toutes les manifestations du fait musical : de l'acte de composition à l'accueil de l'œuvre par le public, en passant par tous les circuits de diffusion.
	<b>ULg</b>	Comprendre comment fonctionne la composition, comment la musique participe aux pratiques socioculturelles en un temps et un lieu donnés, comment elle touche les auditeurs.

<b>Master en Histoire de l'art et archéologie : orientation musicologie</b>	<b>UCL</b>	Au terme du master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie, l'étudiant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- aura acquis une formation solide en musicologie pure ;</li> <li>- sera spécialisé dans un des grands champs professionnels par le choix d'une finalité spécialisée axée soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>o sur la musicologie en lien avec l'histoire de l'art ;</li> <li>o sur une pratique musicale associée à une approche théorique ;</li> <li>o sur les métiers de la gestion, de la critique et de l'animation musicale.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>ULB</b>	Quelle que soit la finalité envisagée, le programme de Master d'Histoire de l'art et archéologie, orientation Musicologie, a pour première ambition d'approfondir les savoirs transversaux. Le deuxième objectif du programme, toutes finalités confondues, est de former l'étudiant à la réalisation d'un travail scientifique, en lui apprenant d'une part, à mettre en œuvre ses acquis de manière critique, autonome et innovante, d'autre part, à formaliser et à communiquer les résultats de ses recherches (tant par écrit qu'oralement). Ensuite, en fonction de la finalité qu'ils ont choisie, les étudiants suivent les cours qui leur permettront d'acquérir une connaissance spécifique dans des domaines particuliers, propres à des champs variés de la Musicologie.
	<b>ULg</b>	Le master en musicologie vise d'une part à accompagner les étudiants dans l'élaboration d'une recherche scientifique qui va déboucher sur le mémoire et à maîtriser des méthodes de travail et de recherche dont ils pourront user dans leur vie professionnelle.

<b>Master en Histoire de l'art et archéologie : orientation archéométrie</b>	<b>ULg</b>	Les cours visent à doter les étudiants d'un bagage théorique de base et d'une expérience pratique dans l'examen des monuments, œuvres d'art et objets archéologiques (stages sur chantier, en laboratoire, dans les musées et institutions de recherche spécialisées). Ils préparent à une approche complète et moderne de l'objet archéologique et artistique, et à la pratique de sa conservation.
--	------------	--

## Annexe 4 : Cours de langues – modernes et anciennes – dans les différents programmes de bachelier et de master

Source : sites web des universités (programmes de 2012-2013)

	FUNDP	FUSL	UCL	ULB	ULg
Histoire	En B1 : un cours de latin au choix et un autre cours de langue au choix (grec ancien, allemand, néerlandais, anglais)	En B1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour la majeure "Lettres, sociétés et civilisations" : un cours obligatoire de 3 ECTS à choisir parmi le grec, le latin, l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'italien, l'espagnol ;</li> <li>• pour la majeure « sociétés contemporaines » : un cours obligatoire de 3 ECTS de langue moderne</li> </ul>	En B1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours obligatoire de langue moderne (5 ETCS) à choisir entre anglais, allemand et néerlandais</li> <li>• un cours obligatoire de langue ancienne (5 ECTS) à choisir entre latin et grec</li> </ul>	En B1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours obligatoire (5 ECTS) d'anglais</li> <li>• un cours obligatoire (5 ECTS) de latin</li> </ul>	En B1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours obligatoire de traduction et explication de textes historiques (anglais ou néerlandais – 6 ECTS)</li> <li>• un cours de latin obligatoire (5 ECTS)</li> </ul>
	En B2 : deux cours de langue au choix, dont obligatoirement un cours de latin et un cours de grec pour ceux qui choisissent le séminaire d'Antiquité, et latin médiéval pour ceux qui choisissent le séminaire de Moyen Âge	En B2 : <i>idem</i>	En B2 : un cours obligatoire (4 ECTS) de langue moderne à choisir entre anglais, néerlandais et allemand	En B2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours obligatoire (5 ECTS) d'anglais</li> <li>• un cours obligatoire (5 ECTS) de latin</li> <li>• un cours de langue moderne (5 ECTS)</li> </ul>	En B2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours (4 ECTS) à choisir entre latin, grec, traduction de textes historiques en néerlandais, anglais ou allemand</li> <li>• un cours (3 ECTS) de langue moderne</li> </ul>
	En B3 : minimum deux cours de langue (ancienne ou moderne) au choix en fonction de la filière (latin et grec obligatoires en Antiquité, latin médiéval obligatoire en Moyen Âge, moyen français obligatoire en Temps Modernes)	En B3 : pas de cours de langue.	En B3 : un cours obligatoire (3 ECTS) de langue moderne  En master, cours de latin et de grec parmi les cours au choix	En B3 : <i>idem</i>	En master : possibilités de suivre des cours d'explication d'auteurs latins et de latin médiéval en option

	FUNDP	UCL	ULB	ULg
<b>Histoire de l'art et archéologie : orientation générale</b>	En B1, un cours de latin au choix ou, en cas de maîtrise suffisante du latin, un cours de grec, et une langue moderne au choix	En B1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit, un cours de langue moderne (5 ECTS) + un cours obligatoire de langue ancienne (5 ECTS)</li> <li>• soit deux cours de langue moderne (5 ECTS chacun)</li> </ul>	En B1 : un cours obligatoire (5 ECTS) d'anglais	En B1 : un cours obligatoire (4 ECTS) à choisir parmi : traduction et explication de textes historiques (anglais, néerlandais ou allemand), latin, latin du moyen âge et français du moyen âge
	En B2, le cours de "Lecture de textes allemands I" et une autre langue au choix L'étudiant de la filière "Antiquité" doit choisir ce 2 <sup>e</sup> cours parmi les langues anciennes	En B2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit un cours de langue moderne (3 ECTS) + un cours obligatoire (3 à 6 ECTS) de langue ancienne</li> <li>• soit deux cours obligatoire de langue moderne (3 ECTS chacun)</li> </ul>	En B2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un cours obligatoire (5 ECTS) d'anglais</li> <li>• un cours obligatoire (5 ECTS) de latin</li> <li>• un cours de langue moderne (5 ECTS)</li> </ul>	En B2 : <i>idem</i>
	En 3 <sup>e</sup> année, deux cours au choix	En B3 : <i>idem</i> En master, cours de latin et de grec parmi les cours au choix	En B3 : <i>idem</i>	En master : cours de latin ou de grec parmi les cours au choix

	UCL	ULB	ULg
<b>Histoire de l'art et archéologie : orientation musicologie</b>	Pas de bachelier Master : néant	En B1 : un cours obligatoire (5 ECTS) d'anglais	En B1 : un cours obligatoire (4 ECTS) à choisir parmi : traduction et explication de textes historiques
		En B2 : un cours obligatoire (5 ECTS) d'anglais + un cours obligatoire (5 ECTS) de latin + un cours de langue moderne (5 ECTS)	En B2 : <i>idem</i>
		En B3 : <i>idem</i>	En B3 : un cours obligatoire de langue et littérature occitane du moyen âge

<b>Histoire de l'art et archéologie : orientation archéométrie</b>	<b>ULg</b>
	Néant.

# Note analytique

rédigée par le Comité de gestion de l'AEQES

Les membres de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013 du rapport rédigé par le comité d'experts qui a réalisé une évaluation externe des cinq universités organisant un cursus en Histoire et/ou Histoire de l'art en Fédération Wallonie-Bruxelles désirent mettre l'accent sur quelques éléments importants qui se dégagent de la lecture des rapports finaux de synthèse et de l'état des lieux rédigés par les experts. Ils désirent attirer l'attention des lecteurs et en particulier des institutions évaluées et du Ministre en charge de l'enseignement supérieur sur les idées fortes de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager. Ils soulignent toutefois les différences sensibles entre institutions qu'a mentionnées le comité des experts dans les rapports finaux de synthèse et ils encouragent le lecteur à se référer à ces rapports en complément de la présente note analytique.

### Les spécificités des programmes évalués

Le Comité de gestion souhaite en souligner deux :

- les programmes évalués sont solidement bâtis sur un socle disciplinaire fort. D'autres pays n'organisent pas leur enseignement supérieur selon cette tradition disciplinaire profondément ancrée en Fédération Wallonie-Bruxelles (pp. 13-18). Pourtant l'interdisciplinarité est une autre dimension qui caractérise la formation en Histoire et Histoire de l'art en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les experts précisent qu'il s'agit là d'une exception plutôt que la règle au plan international. Au niveau pédagogique, l'interdisciplinarité offre des opportunités d'enrichissements nombreux à condition de maintenir le respect des identités disciplinaires (p. 18), ce qui est le cas grâce à la robustesse du socle disciplinaire. Le dialogue entre disciplines favorise alors les passerelles entre formations (p. 18) ;
- le comité met en évidence la dévalorisation des humanités dans la sphère publique, dévalorisation dont souffrent les formations en Histoire et Histoire de l'art (p. 36). La tendance générale à promouvoir les études à caractère technique ou avec un retour rapide sur investissement (sciences, ingénierie, *business*...) contraint les responsables des programmes évalués ici à se battre pour obtenir

des ressources nécessaires à l'organisation d'un enseignement de qualité et pour redorer l'image d'études pourtant fortement ancrées dans le terrain d'où elles émergent et qui offrent de nombreux et variés débouchés (pp. 13-18).

### Les forces des programmes évalués

Trois forces principales méritent d'être mises en évidence, à savoir :

- un ensemble de valeurs fondamentales est porté par toutes les universités visitées. D'abord, la conception forte de l'Université transmet des valeurs d'humanisme, de responsabilité citoyenne, d'esprit critique, de rigueur et de méthode. Ensuite, la place de l'étudiant est au cœur des préoccupations enseignantes et cela se traduit par des relations de proximité enseignants-étudiants facilitées par la taille des départements et une ouverture d'esprit du corps académique. Enfin l'idée d'excellence est précise et partagée : elle est fondée sur un dialogue permanent entre l'enseignement et la recherche. Selon les experts, ces valeurs fondamentales jouent un rôle essentiel structurant l'organisation de l'enseignement dans le cursus (p. 12) ;
- le comité des experts souligne la cohérence globale des programmes évalués. Il met en exergue la progressivité des apprentissages tout au long du cursus et souligne l'intérêt du développement des mineures. Même si la cohérence est une force majeure des programmes, elle pourrait encore être renforcée par une formulation plus claire des objectifs de formation (pp. 18-19) ;
- la diversité des approches pédagogiques constitue un atout du cursus (p. 22). Les experts indiquent aussi qu'ils jugent adéquat le contenu des supports pédagogiques (p. 25) et satisfaisants les infrastructures, les équipements didactiques, les bibliothèques, etc. (pp. 31-32).

### Les points d'amélioration des programmes évalués

Trois éléments sensibles méritent d'être particulièrement mis en exergue :

- le comité des experts mène une réflexion intéressante à propos des taux d'échec en première année

du bachelier (voir *infra* dans les lignes d'action) et donne une série de conseils concrets : ne pas céder à la tentation de diminuer le niveau d'exigence, identifier assez tôt les étudiants qui risquent la situation d'échec et leur proposer des solutions de raccrochage (p. 24 – recommandation 10), informer au plus vite les étudiants des exigences et objectifs à atteindre (p. 25 – recommandation 11) notamment en fonction des compétences disciplinaires (p. 25 – recommandation 15), soutenir des dispositifs de soutien à la réussite (p. 25 – recommandation 12) et évaluer leur efficacité (p. 25 – recommandation 13) ;

- si l'organisation des stages ne manque pas de bonnes pratiques relevées par les experts, elle pourrait être encore améliorée en veillant à leur préparation rigoureuse, en allongeant judicieusement la durée des stages (p. 23 – recommandation 3), en proposant des stages courts d'essai avant le choix du master (p. 23 – recommandation 4), en favorisant l'implication des milieux accueillants en particulier dans l'Administration et dans les entreprises (p. 23 – recommandation 6), en harmonisant les modes d'évaluation (p. 23 – recommandation 7), etc. En particulier pour la finalité didactique, une réflexion plus poussée sur la préparation à la profession d'enseignant devrait être menée et développée notamment dans le cadre des stages ;
- les experts voient une marge de progression dans le soutien et le développement de mécanismes de formation continue des enseignants (p. 30 – recommandation 26) *via* notamment la systématisation des périodes sabbatiques (p. 30 – recommandation 27). Le renforcement des équipes administratives soulagerait les enseignants freinés dans leurs missions pédagogiques à cause du surcroît de tâches administratives (p. 31 – recommandation 28).

## Les enjeux et défis à relever pour les programmes évalués

Les membres de l'Agence pour l'Évaluation de la

Qualité de l'Enseignement Supérieur souhaitent mettre en évidence trois éléments qui leur semblent constituer des enjeux et défis pour les cursus en Histoire et Histoire de l'art, à savoir :

- l'apprentissage des langues est un défi majeur pour le cursus, « un point de toute première importance » indiquent les experts. Ces derniers argumentent de l'importance de la maîtrise de langues modernes mais aussi anciennes (pp. 20-21). Ils constatent le faible niveau des étudiants et le peu de stimulation de ces apprentissages. La fixation d'un niveau minimal de compétences linguistiques doit être intégrée dans un plan-langues (p. 21 - recommandation 2). En termes organisationnels, les cours d'apprentissage linguistique devraient être organisés par niveau, des partenariats d'échange peuvent être conclus (avec des établissements néerlandophones entre autres exemples), les séjours à l'étranger doivent être promus, etc. (pp. 20-22).

En termes de programmes aussi, la recherche d'un plus juste équilibre entre ancrage local et ouverture à des contextes extranationaux ou extra-européens est nécessaire ;

- la conception de plans stratégiques semble faire défaut. La politique de gestion du personnel notamment – comprenant entre autres l'identification des besoins, l'embauche des enseignants-chercheurs et l'adéquation entre moyens et ressources – mérite d'être repensée à la lumière de plans stratégiques (pp. 30-31 – recommandations 24, 29 et 30) ;
- les experts ont accordé une attention particulière aux programmes de musicologie du fait du déficit d'étudiants et d'encadrement. Ils préconisent une fédération des trois programmes par exemple (p. 37 – recommandation 43). Les modalités sont ouvertes : codiplômation, coordination, diplômes conjoints... L'ouverture à d'autres programmes hors Fédération Wallonie-Bruxelles a du sens pour étoffer les publics (p. 37 – recommandation 44). De même, les collaborations pédagogiques avec les conservatoires sont souhaitables (p. 33 – recommandation 36).



## Les lignes d'action pour l'avenir

Sur la base des recommandations émises par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence deux éléments :

- le comité des experts a été frappé par l'ignorance des établissements en matière d'insertion professionnelle des diplômés. Le manque, voire l'inexistence de suivi des diplômés, explique partiellement la faiblesse des relations entretenues par les universités avec le marché de l'emploi (p. 27). Par exemple en s'inspirant d'expériences à large échelle menées aux Pays-Bas, en France ou en Flandre, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les universités devraient organiser un suivi systématique des parcours professionnels des diplômés (p. 28 – recommandation 21) ;
- le comité des experts n'a pas été surpris par les taux d'échec en première année du bachelier des programmes évalués. Il ne les juge pas scandaleux car il comprend que c'est le prix du système de libre accès à l'enseignement supérieur choisi délibérément en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il indique aussi que les taux d'échec diminuent fortement dès la deuxième année de bachelier et que cette mise en perspective doit permettre de relativiser le phénomène. Le Comité de gestion de l'AEQES souligne que c'est l'un des rares comités d'experts à avoir adopté ce point de vue, faisant montre d'une ouverture et d'une capacité de compréhension inhabituelles, et à relativiser

la responsabilité des universités. Mais cet avis nuancé des experts ne les empêche pas de formuler une série de recommandations destinées à promouvoir la réussite dans les établissements (voir *supra* dans les points d'amélioration) et de souhaiter qu'une réflexion politique soit menée sur la notion de « réussite » (*quid* de l'insertion professionnelle, *quid* des réorientations, *quid* de la durée des études, etc.) (p. 25 – recommandation 14). Le Comité de gestion estime que cette réflexion politique devra s'appuyer notamment sur un travail approfondi portant sur la transition entre enseignement secondaire et supérieur et débouchant sur des actions concrètes. Les dispositifs pédagogiques – qui sont du ressort des universités – devront eux aussi être questionnés dans une optique visant la réussite.

En règle générale, les experts tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais un développement des démarches qualité au sein des différentes universités à inscrire dans la durée. Chaque institution devra concevoir et mettre en œuvre un plan de pilotage des actions à mener et s'assurer que les démarches entreprises sont pérennes. Le Comité de gestion estime que, afin de poursuivre ces démarches de manière optimale, des moyens devront être dégagés.

Les membres de l'Agence,  
Fait à Bruxelles en leur séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013.



**Agence pour l'Evaluation de la Qualité  
de l'Enseignement Supérieur**

City Center  
Boulevard du Jardin botanique, 20-22  
Bureau 3G27  
B-1000 Bruxelles  
[www.aeqes.be](http://www.aeqes.be)

Editeur responsable : C. Duykaerts  
Octobre 2013